

## Merci

d'avoir choisi l'un des meilleurs moteurs hors-bord disponibles sur le marché. C'est un investissement judicieux dans la navigation de plaisance. Votre moteur hors-bord a été fabriqué par Mercury Marine, l'un des leaders mondiaux en matière de technologie marine et de construction de moteurs hors-bord, depuis 1939. Durant toutes ces années, la société s'est toujours efforcée de créer des produits de la meilleure qualité possible. Mercury Marine a donc établi sa réputation sur un contrôle rigoureux de la qualité, l'excellence de ses services, la durabilité et le haut niveau de performance de ses produits, ainsi que sur un service après-vente irréprochable.

Veillez lire attentivement ce manuel avant d'utiliser votre moteur hors-bord. Il a été préparé pour vous aider à utiliser et à entretenir votre moteur hors-bord en toute sécurité.

Les employés de Mercury Marine sont fiers d'avoir participé à la construction de votre moteur hors-bord et vous souhaitent de longues années de navigation, en toute sécurité.

Nous vous remercions à nouveau pour la confiance que vous accordez à Mercury Marine.

## Réglementation de l'EPA (agence américaine de protection de l'environnement) relative aux émissions

Les moteurs hors-bord vendus par Mercury Marine sur le marché des États-Unis sont certifiées par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis comme conformes aux normes de lutte contre la pollution atmosphérique provoquée par les moteurs hors-bord neufs. Cette certification dépend de certains réglages effectués selon les normes d'usine. La procédure d'entretien du produit recommandée par l'usine doit donc être strictement respectée et, lorsque les conditions le permettent, le produit doit être rétabli pour l'usage initial pour lequel il a été conçu. **L'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions peuvent être effectués par n'importe quel centre de réparation ou réparateur de moteurs marins.**

Les moteurs reçoivent un autocollant d'information relatif au contrôle des émissions comme preuve permanente de la certification EPA.

### ▲ AVERTISSEMENT

**L'échappement du moteur de ce produit contient des produits chimiques considérés par l'État de Californie comme cancérigènes et à l'origine de malformations congénitales et d'autres troubles de l'appareil reproducteur.**

## Message relatif à la garantie

Le produit acheté est assorti d'une **garantie limitée** de Mercury Marine. Les conditions de la garantie sont indiquées dans la section **Informations sur la garantie** de ce manuel. Le texte de la garantie contient une description de la couverture et des exclusions et indique la durée de la garantie, les modalités d'application de la garantie, **d'importantes exclusions et limitations de responsabilité**, ainsi que d'autres informations pertinentes. Consulter ces informations importantes.

La description et les caractéristiques techniques indiquées dans les présentes sont applicables à la date de délivrance du bon à tirer. Mercury Marine, qui applique une politique d'amélioration continue, se réserve le droit d'arrêter la production de certains modèles à tout moment, ainsi que de modifier des caractéristiques, configurations, méthodes ou procédures sans préavis ni obligation.

Mercury Marine, Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Imprimé aux États-Unis

© 2012, Mercury Marine

Mercury, Mercury Marine, MerCruiser, Mercury MerCruiser, Mercury Racing, Mercury Precision Parts, Mercury Propellers, Mariner, Quicksilver, #1 On The Water, Alpha, Bravo, Pro Max, OptiMax, Sport-Jet, K-Planes, MerCathode, RideGuide, SmartCraft, Zero Effort, M avec un logo en forme de vagues, Mercury avec un logo en forme de vagues et le logo SmartCraft sont des marques déposées de Brunswick Corporation. Le logo Mercury Product Protection est une marque de service déposée de Brunswick Corporation.

# Déclaration de conformité – Hors-bord 2 temps conventionnel

Fabricant :

Tohatsu Marine Corporation (TMC)  
Mercury Marine Joint Venture  
Shimodaira 4495-9, Komagane-City,  
Nagano, Japon 399-4101

Représentant agréé :

Brunswick Marine in EMEA Inc.  
Parc Industriel De Petit-Rechain,  
B-2800 Verviers, Belgique

**Directive relative aux machines**

**98/37/CE**

Principes d'intégration des normes de sécurité (1.1.2)	ISO 12100-1 ; ISO 12100-2 ; EN 1050
Émissions sonores (1.5.8)	ICOMIA 39/94
Vibration (1.5.9)	ICOMIA 38/94

Type de moteur : Hors-bord  
Type de carburant : Essence  
Cycle de combustion : 2 temps

La présente déclaration est publiée sous la seule responsabilité de Mercury Marine et de Brunswick Marine in EMEA Inc.

**Nom et fonction :**



Mark D. Schwabero  
Président, Mercury Marine, Fond du Lac, WI, États-Unis

**Date et lieu d'émission :**

20 novembre 2008  
Mercury Marine, Fond du Lac, WI, États-Unis  
Contact pour la réglementation européenne :  
Regulations and Product Safety Department (Service de la réglementation et de la sécurité des produits),  
Mercury Marine, Fond du Lac, WI, États-Unis

---

## Informations sur la garantie

---

Transfert de garantie.....	1
Transfert de garantie – Dispositions applicables en Australie et Nouvelle-Zélande.....	1
Enregistrement de la garantie – États-Unis et Canada.....	1
Enregistrement de la garantie en dehors des États-Unis et du Canada.....	2
Garantie limitée des moteurs hors-bord applicable aux États-Unis, au Canada et en Europe.....	2
Garantie limitée des moteurs hors-bord Mercury/Mariner – Dispositions applicables en Australie et Nouvelle-Zélande.....	4
Garantie limitée des moteurs hors-bord (Confédération des États indépendants, Moyen-Orient et Afrique).....	6
Garantie limitée de 3 ans contre la corrosion.....	8
Couverture de la garantie et exclusions.....	9

---

## Généralités

---

Responsabilités du navigateur.....	11
Avant d'utiliser le moteur.....	11
Puissance motrice maximale du bateau.....	11
COUPE - CIRCUIT D'URGENCE.....	12
Protection des baigneurs.....	13
Émissions d'échappement.....	14
Sélection d'accessoires pour le moteur hors-bord.....	15
Conseils pour une navigation en toute sécurité.....	15
Enregistrement du numéro de série.....	16
Identification des composants – 4C/4.9/5BD.....	18
Spécifications 4/4,9/5.....	19

---

## Installation

---

Pose du moteur hors-bord.....	21
-------------------------------	----

---

## Transport

---

Dépose du moteur.....	23
Transport du moteur.....	23
Entreposage du moteur.....	23
Remorquage du bateau.....	24

---

## Carburant et huile

---

Recommandations relatives au carburant.....	25
Huiles recommandées.....	26
Mélange de carburant et d'huile.....	26
Rodage du moteur.....	26
Remplissage du réservoir de carburant.....	26

---

## Caractéristiques et commandes

---

Caractéristiques de la commande à distance.....	28
Relevage du moteur hors-bord.....	30
Fonctionnement en eaux peu profondes.....	31
Réglage de l'angle de trim.....	32

---

## Fonctionnement

---

Liste de vérification préalable au démarrage.....	34
Navigation par températures de gel.....	34
Navigation en altitude.....	34
Navigation en eaux salées ou polluées.....	34
Procédure de rodage du moteur.....	34
Réchauffage du moteur.....	35
Démarrage du moteur.....	35
Passage de rapport.....	39
Arrêt du moteur.....	39

---

## Entretien

---

Entretien du moteur hors-bord.....	41
Règlements de l'EPA.....	41
Émissions polluantes (EPA).....	41
Calendrier d'inspection et d'entretien.....	42
Rinçage du système de refroidissement.....	42
DEPOSE ET INSTALLATION DU CAPOT SUPERIEUR.....	43
Anode anticorrosion.....	44
Entretien externe.....	44
Système de carburant.....	44
Remplacement de l'hélice.....	45
Choix de l'hélice.....	47
Vérification et remplacement de la bougie.....	47
Points de graissage.....	48
Graissage de l'embase.....	51
Moteur immergé.....	52

---

## Entreposage

---

Préparation à l'entreposage.....	53
Protection des composants externes du moteur.....	53
Protection des composants internes du moteur.....	53
Embase.....	54
Positionnement du moteur hors-bord lors du remisage.....	54

---

## Service après-vente

---

Service de réparation local.....	55
Réparations non locales.....	55
Demandes d'informations relatives aux pièces et aux accessoires.....	55
Assistance au propriétaire.....	55
Centres d'entretien Mercury Marine.....	55

---

## Journal d'entretien

---

Journal d'entretien.....	57
--------------------------	----

---

## Accessoires

---

Recommandation relative à l'hélice.....	58
Kit d'outillage et pièces de rechange.....	58
Accessoires en option.....	59
Schéma de câblage.....	62
Abréviations des codes de couleur des fils.....	63



# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

## Transfert de garantie

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais seulement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. Cette condition ne s'applique pas aux produits utilisés à des fins commerciales.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer ou faxer une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. Aux États-Unis et au Canada, l'envoyer à :

Mercury Marine  
Attn : Warranty Registration Department  
W6250 W. Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54936-1939  
920-929-5054  
Télécopie +1 920 929 5893

Une fois le transfert de la garantie effectué, Mercury Marine envoie par courrier une confirmation d'enregistrement au nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

Pour les produits achetés en dehors des États-Unis ou du Canada, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

## Transfert de garantie – Dispositions applicables en Australie et Nouvelle-Zélande

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais seulement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. Cette condition ne s'applique pas aux produits utilisés à des fins commerciales.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer ou faxer une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro d'identification de la coque (HIN) au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. En Australie et en Nouvelle-Zélande, envoyer à :

Mercury Marine  
Attn : Warranty Registration Department  
Brunswick Asia Pacific Group  
Private Bag 1420  
Dandenong South, Victoria 3164  
Australie

Une fois le transfert de la garantie effectué, Mercury Marine envoie par courrier une confirmation d'enregistrement au nouveau propriétaire. Ce service est gratuit.

Vous pouvez modifier votre adresse à tout moment, y compris lors d'une revendication au titre de la garantie, en appelant Mercury Marine ou en envoyant une lettre ou un fax avec votre nom, votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et le numéro d'identification de la coque (HIN), au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine.

## Enregistrement de la garantie – États-Unis et Canada

1. Vous pouvez modifier votre adresse à tout moment, y compris lors d'une revendication au titre de la garantie, en appelant Mercury Marine ou en envoyant une lettre ou un fax avec votre nom, votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et le numéro de série du moteur, au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Le revendeur peut également traiter ce changement d'informations.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

Mercury Marine  
Attn : Warranty Registration Department  
W6250 W. Pioneer Road  
P.O. Box 1939  
Fond du Lac, WI 54936-1939  
920-929-5054  
Télécopie +1 920-929-5893

**REMARQUE :** Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus aux États-Unis, dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (loi fédérale sur la sécurité).

2. Pour être couvert par la garantie, le produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par MercNET, courriel ou courrier postal. À réception de cette fiche, Mercury Marine valide l'enregistrement.
3. Une fois l'enregistrement de la garantie effectué, Mercury Marine envoie par courrier une confirmation d'enregistrement à l'acheteur du produit. Si cette confirmation d'enregistrement n'est pas reçue dans les 30 jours, contacter immédiatement le revendeur. La garantie ne prend effet que lorsque le produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

## Enregistrement de la garantie en dehors des États-Unis et du Canada

1. Il est important que le revendeur ayant effectué la vente remplisse la carte d'enregistrement de la garantie et l'envoie au distributeur ou au centre d'entretien Marine Power responsable du programme de réclamation/d'enregistrement de la garantie dans la région considérée.
2. La carte d'enregistrement de la garantie indique le nom et l'adresse de l'acheteur, les numéros de modèle et de série du produit, la date d'achat, le type d'utilisation, ainsi que le code, le nom et l'adresse du distributeur ou revendeur ayant effectué la vente. Le distributeur/revendeur certifie également l'identité de l'acheteur initial et de l'utilisateur du produit.
3. Une copie de la carte d'enregistrement, désignée comme la copie de l'acheteur, DOIT vous être remise immédiatement après que la carte a été entièrement remplie par le distributeur/revendeur ayant effectué la vente. Cette carte représente l'identification de l'enregistrement d'usine du propriétaire et ce dernier doit la conserver pour une utilisation ultérieure lorsqu'elle est requise. En cas de recours à une réparation dans le cadre de la garantie, le revendeur peut demander au propriétaire de présenter la carte d'enregistrement de la garantie pour vérifier la date d'achat et pour utiliser les informations qu'elle contient pour la préparation des formulaires de garantie.
4. Dans certains pays, le centre d'entretien Marine Power vous délivre une carte d'enregistrement de la garantie permanente plastifiée dans les 30 jours suivant réception de la copie usine de la carte d'enregistrement de la garantie du distributeur/revendeur. Si vous recevez une carte d'enregistrement de la garantie plastifiée, vous pouvez jeter la copie de l'acheteur que le distributeur/revendeur vous a fournie lors de l'achat. Le propriétaire doit demander au distributeur/revendeur s'il peut bénéficier du programme de carte en plastique.

**IMPORTANT :** Dans certains pays, l'usine et le revendeur ont l'obligation légale de tenir à jour les listes d'enregistrement. Nous souhaitons que TOUS les produits détenus par le propriétaire soient enregistrés auprès de l'usine au cas où il serait nécessaire de le contacter. S'assurer que le distributeur/revendeur remplit immédiatement la carte d'enregistrement de la garantie et qu'il en envoie la copie usine au centre de réparation Marine Power International régional.

5. Pour plus d'informations concernant la carte d'enregistrement de la garantie et sa relation avec le traitement des réclamations, consulter la garantie internationale.

## Garantie limitée des moteurs hors-bord applicable aux États-Unis, au Canada et en Europe

Pour des pays autres que les États-Unis, le Canada et l'Europe, consulter le distributeur local.

**COUVERTURE :** Mercury Marine garantit ses produits hors-bord et jet neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

**DURÉE DE LA GARANTIE :** Cette garantie limitée couvre le produit pendant deux (2) ans à partir de sa date de vente initiale au détail, à des fins de plaisance, ou de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Les acheteurs qui utilisent ce produit à des fins commerciales bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prorogent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre au moment du réenregistrement du produit. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

**CONDITIONS À REMPLIR POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE :** Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. L'entretien périodique décrit dans le Manuel d'utilisation et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour que la garantie reste en vigueur. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture future au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

**RESPONSABILITÉ DE MERCURY :** En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

**COMMENT OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE :** Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les revendications au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer ledit produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter des frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter des frais de pièces et de main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée au service en question. L'acheteur ne doit pas expédier le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de la demande de réparation au titre de la garantie.

**EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :** Cette garantie limitée ne couvre pas les articles soumis à un entretien périodique, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dommages provenant d'un usage abusif ou anormal, de l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner au régime pleins gaz conseillé (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), d'une utilisation du produit contraire aux recommandations de la section fonctionnement/cycle d'utilisation du Manuel d'utilisation et d'entretien, d'une négligence, d'un accident, d'une immersion, d'une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit), d'un mauvais entretien, de l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce qui ne sont ni fabriqués ni vendus par nos soins, de turbines et de chemises de pompes à jet, de l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants non conformes au produit (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), de la modification ou du retrait de pièces, ou de l'infiltration d'eau dans le moteur par l'intermédiaire de l'arrivée de carburant, de l'admission d'air ou du système d'échappement, ou de la détérioration du produit due à un blocage du système de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière ou à l'utilisation du bateau avec un moteur trop relevé. La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou d'utilisation d'une unité inférieure de type course, à tout moment, et même par un propriétaire antérieur.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes de mise à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses associées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de la conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, déclarations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

Pour de plus amples informations sur les événements et les situations couverts par cette garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, se reporter à la section Garantie du manuel d'utilisation et d'entretien, intégrée par référence à la présente garantie.

## EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :

**LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS / PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.**

## Garantie limitée des moteurs hors-bord Mercury/Mariner – Dispositions applicables en Australie et Nouvelle-Zélande

Cette garantie limitée est accordée par Marine Power International Pty Ltd, ACN 003 100 007, sise 41-71 Bessemer Drive, Dandenong South, Victoria 3175 [téléphone (61) (3) 9791 5822] ; courrier électronique : [merc\\_info@mercmarine.com](mailto:merc_info@mercmarine.com).

## COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit ses produits neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous. Les avantages conférés au consommateur par la garantie s'ajoutent aux autres droits et recours du consommateur au titre d'une loi sur les biens et services auxquels la garantie s'applique.

## GARANTIES AU TITRE DE LOI AUSTRALIENNE SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Nos biens sont assortis de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement en cas de défaillance majeure et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez droit à la réparation ou au remplacement des produits si la qualité desdits produits n'est pas acceptable et si la défaillance n'est pas majeure.

## PÉRIODE DE GARANTIE POUR UNE UTILISATION PLAISANCIÈRE

Cette garantie limitée couvre le produit pendant trois (3) ans à partir de sa vente initiale au détail, à des fins de plaisance, ou à la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Toute portion de la garantie non expirée peut être transférée à un acheteur plaisancier dans le cadre d'un enregistrement correct du produit.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

## PÉRIODE DE GARANTIE POUR UNE UTILISATION COMMERCIALE

Les acheteurs qui utilisent ce produit à des fins commerciales bénéficient, au titre de la présente garantie limitée, d'une garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

## CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de la garantie au titre de la présente garantie limitée que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation plaisancière à un usage commercial (à moins que l'enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique décrit dans le Manuel d'utilisation et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour que la garantie reste en vigueur. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

## RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de la présente garantie limitée, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

## APPLICATION DE LA GARANTIE DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE

Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les formulaires de garantie doivent être adressés, accompagnés du produit, à un revendeur autorisé par Mercury Marine à procéder à l'entretien dudit produit. Une liste de revendeurs et de leurs coordonnées est disponible à l'adresse : [www.mercurymarine.com.au](http://www.mercurymarine.com.au). Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury Marine par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus. Mercury Marine prendra alors les dispositions pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. La présente garantie limitée ne couvre pas les frais ni le temps que l'acheteur consacre au déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par la présente garantie limitée et sous réserve de tout droit dont le consommateur pourrait bénéficier en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs, l'acheteur devra s'acquitter du coût des pièces et de la main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée au service considéré. L'acheteur ne devra pas expédier le produit ou des pièces du produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande. Une preuve attestant que le produit a été enregistré au nom du propriétaire doit être présentée au revendeur pour bénéficier de l'application de la garantie dans le cadre de la présente garantie limitée.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

## ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les articles soumis à un entretien périodique, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dommages provenant d'un usage abusif ou anormal, de l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner au régime pleins gaz conseillé (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), d'une utilisation du produit contraire aux recommandations de la section fonctionnement/cycle d'utilisation du Manuel d'utilisation et d'entretien, d'une négligence, d'un accident, d'une immersion, d'une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit), d'un mauvais entretien, de l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce qui ne sont ni fabriqués ni vendus par nos soins, de turbines et de chemises de pompes à jet, de l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants non conformes au produit (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), de la modification ou du retrait de pièces, ou de l'infiltration d'eau dans le moteur par l'intermédiaire de l'arrivée de carburant, de l'admission d'air ou du système d'échappement, ou de la détérioration du produit due à un blocage du système de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière ou à l'utilisation du bateau avec un moteur trop relevé. La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou d'utilisation d'une unité inférieure de type course, à tout moment, et même par un propriétaire antérieur.

La présente garantie limitée ne couvre pas les dépenses associées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, au dérangement, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages accessoires ou indirects. Les dépenses associées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de la conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, déclarations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine. Pour de plus amples informations sur les événements et les situations couverts par cette garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, se reporter à la section Garantie du manuel d'utilisation et d'entretien, intégrée par référence à la présente garantie.

## DÉPENSES ASSOCIÉES AUX DEMANDES EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie limitée ne couvre aucune des dépenses associées à la soumission d'une demande au titre de la garantie.

<b>EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :</b>
<b>EXCEPTION FAITE DES GARANTIES APPLICABLES ET DES AUTRES DROITS ET RECOURS DONT LE CONSOMMATEUR POURRAIT BÉNÉFICIER EN VERTU DE LA LOI AUSTRALIENNE SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, OU D'AUTRES LOIS QUI POURRAIENT S'APPLIQUER AUXDITS PRODUITS, LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.</b>

## Garantie limitée des moteurs hors-bord (Confédération des États indépendants, Moyen-Orient et Afrique)

**COUVERTURE :** Mercury Marine garantit ses produits hors-bord et jet neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

**DURÉE DE LA GARANTIE :** Cette garantie limitée couvre le produit pendant un (1) an à compter de sa date de vente au détail initiale, à des fins de plaisance, ou de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Les acheteurs qui utilisent ce produit à des fins commerciales bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prorogent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre au moment du réenregistrement du produit. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

**CONDITIONS À REMPLIR POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE :** Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. L'entretien périodique décrit dans le Manuel d'utilisation et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour que la garantie reste en vigueur. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

**RESPONSABILITÉ DE MERCURY :** En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

**COMMENT OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE :** Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les revendications au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer ledit produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter des frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter des frais de pièces et de main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée au service en question. L'acheteur ne doit pas expédier le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de la demande de réparation au titre de la garantie.

**EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :** Cette garantie limitée ne couvre pas les articles soumis à un entretien périodique, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dommages provenant d'un usage abusif ou anormal, de l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner au régime pleins gaz conseillé (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), d'une utilisation du produit contraire aux recommandations de la section fonctionnement/cycle d'utilisation du Manuel d'utilisation et d'entretien, d'une négligence, d'un accident, d'une immersion, d'une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit), d'un mauvais entretien, de l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce qui ne sont ni fabriqués ni vendus par nos soins, de turbines et de chemises de pompes à jet, de l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants non conformes au produit (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), de la modification ou du retrait de pièces, ou de l'infiltration d'eau dans le moteur par l'intermédiaire de l'arrivée de carburant, de l'admission d'air ou du système d'échappement, ou de la détérioration du produit due à un blocage du système de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière ou à l'utilisation du bateau avec un moteur trop relevé.

La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou d'utilisation d'une unité inférieure de type course, à tout moment, et même par un propriétaire antérieur.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes de mise à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses associées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de la conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, déclarations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

Pour de plus amples informations sur les événements et les situations couverts par cette garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, se reporter à la section Garantie du manuel d'utilisation et d'entretien, intégrée par référence à la présente garantie.

## EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :

**LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS / PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.**

## Garantie limitée de 3 ans contre la corrosion

**COUVERTURE :** Mercury Marine garantit que chaque moteur neuf Mercury, Mariner, Mercury Racing, Sport Jet, M<sup>2</sup> Jet Drive, Tracker par Mercury Marine Outboard, moteur Inboard ou à transmission en Z Mercury MerCruiser (le Produit) ne deviendra pas inutilisable par l'action directe de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous.

**DURÉE DE LA GARANTIE :** Le produit est couvert par la garantie limitée contre la corrosion pendant une période de trois (3) ans à partir de sa date de vente initiale ou de sa première mise en service, à la première échéance. La réparation ou le remplacement des pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prorogent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute portion de la garantie non expirée peut être transférée à un acheteur ultérieur (usage non commercial) sous réserve d'un réenregistrement correct du produit.

**CONDITIONS À REMPLIR POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE :** Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique décrit dans ce même manuel doit être effectué à intervalles réguliers (y compris, sans toutefois s'y limiter, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) pour pouvoir continuer à bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

**RESPONSABILITÉ DE MERCURY :** En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

**COMMENT OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE :** Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les revendications au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer ledit produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter des frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur devra s'acquitter du coût des pièces et de la main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée au service en question. L'acheteur ne doit pas expédier le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de la demande de réparation au titre de la garantie.

**EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :** Cette garantie limitée ne couvre pas la corrosion des circuits électriques, la corrosion résultant de dégâts, la corrosion qui entraîne des dommages purement esthétiques, les emplois abusifs et les travaux d'entretien non conformes, la corrosion des accessoires, des instruments, des systèmes de direction, la corrosion de l'embase de jets installés en usine, les dommages provenant des salissures marines, les produits vendus avec une garantie limitée de moins d'un an, les pièces de rechange (achetées par le client) et les produits utilisés à des fins commerciales. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Les dégâts de corrosion produits par les courants vagabonds (prises de quai, bateaux voisins, métal immergé) ne sont pas couverts par cette garantie. Ils doivent être évités par le recours à un dispositif de protection contre la corrosion, tel que le système Mercury Precision Parts ou Quicksilver MerCathode et/ou un isolateur galvanique. Les dégâts de corrosion provoqués par une application non conforme de peintures antifouling à base de cuivre ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Si une protection contre les salissures marines est nécessaire, il est recommandé d'appliquer des peintures à base d'adipate tributylétain sur les produits hors-bord et MerCruiser. Dans les régions où ces peintures sont interdites par la loi, des peintures à base de cuivre peuvent être utilisées sur la coque et le tableau arrière. Ne pas appliquer de peinture sur le hors-bord ni sur le produit MerCruiser. En outre, veiller à ne pas établir de connexion électrique entre le produit sous garantie et la peinture. Pour un produit MerCruiser, un espace non peint d'au moins 38 mm doit être laissé autour du tableau arrière. Se reporter au Manuel de fonctionnement et d'entretien pour tout détail supplémentaire.

Pour de plus amples informations sur les événements et les situations couverts par cette garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, se reporter à la section Garantie du manuel d'utilisation et d'entretien, intégrée par référence à la présente garantie.

## **EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :**

**LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS / PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.**

## **Couverture de la garantie et exclusions**

L'objet de cette section est d'aider à éliminer certains malentendus communs concernant la couverture de garantie. Les informations suivantes expliquent certains types d'entretien et de réparation qui ne sont pas couverts par la garantie. Les dispositions suivantes ont été incorporées par référence dans la garantie limitée de trois ans contre les défaillances dues à la corrosion, dans la garantie internationale limitée des moteurs hors-bord et dans la garantie limitée des moteurs hors-bord limitée aux États-Unis et au Canada.

Garder à l'esprit que cette garantie couvre les réparations nécessaires consécutives à des vices de matériau ou de fabrication pendant la durée de la garantie. Les erreurs d'installation, les accidents, l'usure normale et différentes autres causes pouvant affecter le produit ne sont pas couverts.

La garantie est limitée aux vices de matériaux ou de fabrication et uniquement si la vente au consommateur est effectuée dans un pays dans lequel nous autorisons la distribution dudit produit.

# INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

Pour toutes les questions relatives à la couverture de la garantie, contacter le revendeur agréé. Il se réjouira de répondre à toute question éventuelle.

## EXCLUSIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

1. Les réglages mineurs et les mises au point, y compris le contrôle, le nettoyage et le réglage des bougies, des composants du système d'allumage, les réglages du carburateur, les filtres, les courroies, les commandes et le contrôle du graissage en connexion avec l'entretien normal.
2. Embases de jets installées en usine – Les pièces spécifiques exclues de la garantie sont : La turbine d'embase de jets et la chemise d'embase de jets endommagées par l'impact ou par l'usure et les roulements de l'arbre moteur endommagés par l'eau en conséquence d'un entretien incorrect.
3. Les dommages causés par négligence, manque d'entretien, un accident, une utilisation anormale, une installation ou un entretien inappropriés.
4. Les frais de sortie d'eau, de lancement, de remorquage ; la dépose et/ou le remplacement de cloisons du bateau ou de matériaux pour permettre l'accès au produit dû à la conception du bateau ; tous les frais de transport et/ou de temps de déplacement afférents etc. Un accès raisonnable au produit doit être assuré pour la réparation sous garantie. Le client doit délivrer le produit à un revendeur agréé.
5. Toute réparation supplémentaire demandée par le client autre que celle nécessaire pour satisfaire aux obligations de la garantie.
6. Le travail effectué par une personne autre qu'un revendeur agréé peut être couvert dans les situations suivantes : Il doit être effectué en urgence (à condition qu'aucun revendeur agréé pouvant effectuer la réparation ne se trouve à proximité ou ne dispose d'une installation de hissage, etc., et qu'une autorisation préalable de l'usine soit donnée pour que la réparation soit effectuée à ce site).
7. Tous dommages indirects et/ou accessoires (frais d'entreposage, frais de téléphone ou de location quels qu'ils soient, inconvénients ou perte de temps ou de revenu) sont à la charge du propriétaire.
8. Utilisation de pièces de marques, autres que Mercury Precision ou Quicksilver lors de réparations sous garantie.
9. Les huiles, lubrifiants ou liquides changés dans le cadre d'un entretien normal sont à la charge du client, sauf si une perte ou contamination du produit est causée par une défaillance du produit susceptible d'être couverte par la garantie.
10. Participation ou préparation à une course ou à toute autre activité de compétition, ou fonctionnement avec une unité inférieure de type course.
11. Un bruit du moteur n'indique pas nécessairement un problème de moteur sérieux. Si le diagnostic indique un état interne grave du moteur pouvant entraîner une panne, l'état responsable du bruit doit être corrigé dans le cadre de la garantie.
12. Les dommages à l'unité inférieure et/ou l'hélice dus à la collision avec un objet immergé sont considérés comme un risque de mer.
13. De l'eau entrant dans le moteur par l'admission de carburant, l'admission d'air ou le système d'échappement ou par submersion.
14. La défaillance de toute pièce causée par le manque d'eau de refroidissement et qui résulte du démarrage du moteur hors de l'eau, de matériaux étrangers obturant les orifices d'admission ou d'un montage trop haut ou d'un relevage excessif du moteur.
15. L'utilisation de carburants et de lubrifiants ne convenant pas à l'utilisation avec le produit. Voir la section **Entretien** .
16. Notre garantie limitée ne s'applique à tout dommage causé par l'installation ou l'utilisation de pièces et accessoires qui ne sont pas fabriqués ou vendus par nous-mêmes. Les défaillances qui ne sont pas liées à l'utilisation de tels accessoires ou pièces sont couvertes par la garantie si elles remplissent les autres conditions de la garantie limitée de ce produit.

# GÉNÉRALITÉS

## Responsabilités du navigateur

L'opérateur (pilote) est responsable de l'utilisation correcte et en toute sécurité du bateau ainsi que de la sécurité des personnes à bord et du public en général. Il est fortement recommandé que chaque pilote lise et comprenne la totalité du manuel avant d'utiliser le moteur hors-bord.

S'assurer qu'au moins une autre personne à bord sache démarrer et faire fonctionner le moteur hors-bord et manœuvrer le bateau, au cas où le pilote ne serait plus en mesure de le faire.

## Avant d'utiliser le moteur

Lire attentivement ce manuel. Se familiariser avec le fonctionnement du moteur hors-bord. Pour toute question, contacter le revendeur.

Prudence, connaissance et bon sens permettent d'éviter les blessures et les dégâts matériels.

Ce manuel, ainsi que les étiquettes de sécurité placées sur le bateau, utilisent la signalisation suivante pour attirer l'attention sur les consignes de sécurité spéciales qui doivent être respectées.

### DANGER

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, causera des blessures graves, voire mortelles.

### AVERTISSEMENT

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait causer des blessures graves, voire mortelles.

### ATTENTION

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait causer des blessures mineures ou modérées.

### AVIS

Indique une situation qui, si elle n'est pas évitée, pourrait causer la défaillance du moteur ou d'un composant essentiel.

## Puissance motrice maximale du bateau

### AVERTISSEMENT

Le dépassement de la puissance motrice maximale du bateau peut causer des blessures graves, voire mortelles. La surmotorisation du bateau peut affecter le contrôle et la flottabilité du bateau ; elle risque également de causer la rupture du tableau arrière. Ne pas installer un moteur qui excède la puissance motrice nominale maximale du bateau.

# GÉNÉRALITÉS

Ne pas surmotoriser ni surcharger le bateau. La plupart des bateaux comportent une plaque de capacité indiquant la puissance et la charge maximales admissibles telles qu'elles sont déterminées par le constructeur en fonction de certaines directives des autorités compétentes. En cas de doute, contacter le revendeur ou le constructeur du bateau.

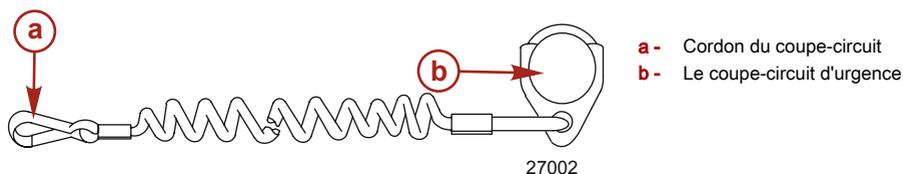
U.S. COAST GUARD CAPACITY	
MAXIMUM HORSEPOWER	XXX
MAXIMUM PERSON CAPACITY (POUNDS)	XXX
MAXIMUM WEIGHT CAPACITY	XXX

26777

## COUPE - CIRCUIT D'URGENCE

Le coupe-circuit d'urgence a pour but de couper le moteur lorsque le pilote s'éloigne à une distance suffisante de son poste pour le déclencher (lorsqu'il en est éjecté accidentellement, par exemple). Les moteurs à barre franche et certains modèles à commande à distance sont équipés d'un tel dispositif. Il peut aussi être installé en tant qu'accessoire, en général sur le tableau de bord ou sur le côté adjacent au poste de pilotage.

Le cordon complètement étendu mesure de 122 à 152 cm (4 à 5 pi) . L'une de ses extrémités est munie d'une pièce destinée à être introduite dans l'interrupteur, et l'autre côté d'un mousqueton pouvant être fixé sur le pilote. Le cordon est spiralé pour être aussi court que possible en position de repos et pour ne pas accrocher les objets situés à proximité. Sa longueur est calculée pour éviter tout déclenchement accidentel pendant le déplacement normal du pilote autour du poste de pilotage. Si un cordon plus court est préférable, vous pouvez le raccourcir en l'enroulant autour du poignet ou de la jambe du pilote ou en faisant un simple noeud.



27002

Lisez les consignes de sécurité ci-dessous avant de procéder.

**Consignes de sécurité importantes :** le coupe-circuit d'urgence a pour but de couper le moteur lorsque le pilote s'éloigne à une distance suffisante de son poste pour le déclencher. Cette situation peut se produire lorsque l'opérateur tombe accidentellement à l'eau ou se déplace suffisamment loin de son poste. Les éjections accidentelles et les chutes par dessus bord sont des risques associés plus fréquemment à certains types de bateaux, notamment les bateaux pneumatiques à bords bas ou les barriers, les bateaux haute performance et les bateaux de pêche légers à barre franche, dont le maniement exige un certain doigté. Des imprudences peuvent aussi être la cause des éjections accidentelles et des chutes par dessus bord : pilote assis sur le dossier du siège ou sur le plat-bord, ou debout aux vitesses de déjaugage, pilote assis sur les plateformes surélevées des bateaux de pêche, conduite à vitesse élevée dans des eaux peu profondes ou encombrées, relâchement d'un volant de direction ou d'une barre qui tire d'un côté, consommation d'alcool ou de substances intoxicantes ou manoeuvres risquées à haute vitesse.

Bien que le déclenchement du coupe-circuit d'urgence provoque l'arrêt immédiat du moteur, le bateau peut poursuivre sa course sur une certaine distance selon la vitesse acquise et l'angle de virage éventuel au moment de l'arrêt du moteur. Il ne peut toutefois pas virer de 360 degrés. Lorsqu'il se déplace moteur coupé, le bateau est tout aussi susceptible de blesser les personnes se trouvant sur sa trajectoire que lorsque le moteur est en marche.

# GÉNÉRALITÉS

## ⚠ AVERTISSEMENT

**Si le pilote venait à tomber à l'eau, l'arrêt immédiat du moteur réduit de manière importante les risques de blessures graves, voire mortelles, causés par le passage du bateau. Reliez toujours correctement les deux extrémités du coupe-circuit d'urgence à l'interrupteur d'arrêt d'un côté et au pilote de l'autre.**

Il est vivement conseillé d'informer les passagers des procédures correctes de démarrage et de fonctionnement, dans l'hypothèse d'une situation d'urgence où ils seraient amenés à faire fonctionner le moteur (par ex., si le pilote est éjecté accidentellement).

## ⚠ AVERTISSEMENT

**Les forces de décélération créées par une activation accidentelle ou involontaire du coupe-circuit d'urgence entraînent des risques de blessures graves, voire mortelles. Le pilote ne doit jamais quitter son poste sans s'être désolidarisé au préalable du cordon de l'interrupteur d'arrêt.**

Le coupe-circuit d'urgence peut également être actionné par inadvertance ou accidentellement, ce qui peut avoir les conséquences dangereuses suivantes :

1. Perte d'équilibre et chute vers l'avant des passagers causés par une perte de vitesse inattendue. Ce danger concerne particulièrement les passagers situés à l'avant du bateau qui peuvent être éjectés par dessus bord et blessés par le boîtier d'inversion ou l'hélice.
2. Perte de la puissance motrice et du contrôle de la direction par mer agitée, courants forts ou grand vent.
3. Perte de contrôle au moment de l'accostage.

## Protection des baigneurs

### EN CROISIÈRE

Il est très difficile pour une personne se tenant dans l'eau ou flottant de prendre une action rapide pour éviter un bateau navigant dans sa direction, même à vitesse lente.



Toujours ralentir et assurer une veille constante lors de la navigation dans les endroits où des personnes risquent de se trouver dans l'eau.

Chaque fois qu'un bateau se déplace au point mort/ralenti, l'eau exerce une force suffisante sur l'hélice pour que cette dernière tourne. Cette rotation au point mort peut causer des blessures graves.

### LORSQUE LE BATEAU EST STATIONNAIRE

## ⚠ AVERTISSEMENT

**Une hélice qui tourne, un bateau en mouvement ou un dispositif solide fixé au bateau peuvent causer des blessures graves, voire mortelles, aux nageurs. Arrêter immédiatement le moteur lorsque le bateau se trouve à proximité de baigneurs.**

Passer au point mort et arrêter le moteur avant de laisser les passagers se mettre à l'eau ou nager à proximité du bateau.

# GÉNÉRALITÉS

## Émissions d'échappement

### FAIRE ATTENTION À L'INTOXICATION À L'OXYDE DE CARBONE

L'oxyde de carbone (CO) est un gaz mortel présent dans les fumées d'échappement de tous les équipements à combustion interne, notamment les moteurs de bateaux et les générateurs alimentant les accessoires de ces derniers. Le CO en soi est inodore, incolore et insipide, mais toute perception olfactive ou gustative de l'échappement du moteur indique une inhalation de CO.

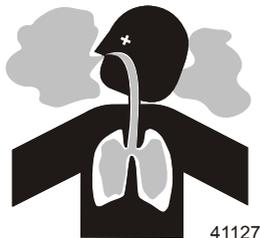
Les premiers symptômes d'intoxication à l'oxyde de carbone, proches de ceux du mal de mer ou d'un empoisonnement, comprennent des maux de tête, des vertiges, une somnolence et des nausées.

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**L'inhalation des gaz d'échappement du moteur peut être à l'origine d'un empoisonnement à l'oxyde de carbone, ce qui peut entraîner une perte de connaissance, des lésions cérébrales, voire le décès. Éviter toute exposition à l'oxyde de carbone.**

**Ne pas s'approcher des zones d'échappement lors du fonctionnement du moteur. Lorsque le bateau est amarré ou en mer, veiller à maintenir une bonne ventilation du bateau.**

### NE PAS S'APPROCHER DES ZONES D'ÉCHAPPEMENT

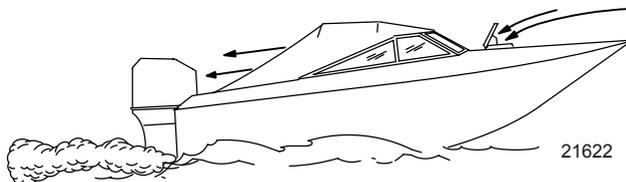


Les gaz d'échappement du moteur contiennent de l'oxyde de carbone nocif. Éviter les zones où se concentrent les gaz d'échappement du moteur. Lorsque les moteurs tournent, interdire aux nageurs de s'approcher du bateau et ne pas s'asseoir, s'allonger ou se tenir sur les plates-formes de plongée ou les échelles de coupée. En mer, ne laisser aucun passager à se placer juste derrière le bateau (traction au niveau de la plate-forme, « teak/body surfing »). Une telle pratique est extrêmement périlleuse, plaçant les individus à un endroit à forte concentration en gaz d'échappement et à haut risque en raison des blessures pouvant être causées par l'hélice du moteur.

### BONNE VENTILATION

Aérer l'habitacle, ouvrir les rideaux latéraux ou les écoutes avant pour évacuer les émanations.

Exemple de circulation suffisante d'air dans le bateau :



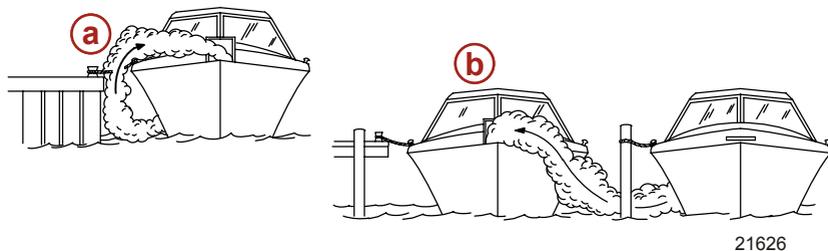
# GÉNÉRALITÉS

## VENTILATION INSUFFISANTE

Dans certaines conditions de marche ou en présence de vents, du monoxyde de carbone peut s'accumuler dans des cabines ou des cockpits fermés ou bâchés dont l'aération est insuffisante. Installer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone dans le bateau.

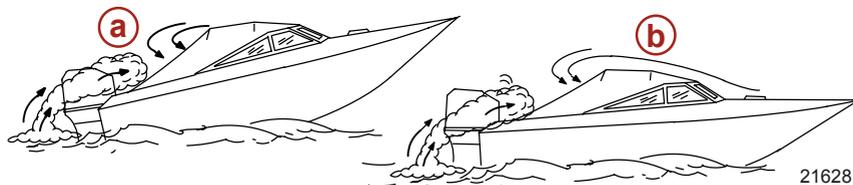
Dans de rares cas, par mer très calme, les nageurs et les passagers qui se trouvent sur le pont d'un bateau stationnaire dont le moteur tourne ou à proximité d'un moteur en marche, peuvent être exposés à un niveau dangereux de monoxyde de carbone.

1. Exemples de ventilation insuffisante sur un bateau stationnaire :



- a - Moteur en marche lorsque le bateau est amarré dans un espace confiné
- b - Amarrage à proximité d'un autre bateau dont le moteur tourne

2. Exemples de ventilation insuffisante sur un bateau en mouvement :



- a - Angle de relevage de la proue trop élevé
- b - Fonctionnement du bateau avec les écoutilles avant fermées (aspiration à l'intérieur des gaz d'échappement)

## Sélection d'accessoires pour le moteur hors-bord

Les accessoires d'origine Mercury Precision ou Quicksilver ont été spécialement conçus et testés pour ce moteur hors-bord. Ils sont disponibles auprès des revendeurs Mercury Marine.

**IMPORTANT : Consulter le revendeur avant d'installer des accessoires. L'utilisation incorrecte d'accessoires autorisés et l'utilisation d'accessoires non autorisés peut endommager le produit.**

Certains accessoires qui ne sont ni fabriqués ni vendus par Mercury Marine ne sont pas conçus pour être utilisés en toute sécurité avec ce moteur hors-bord. Se procurer et consulter les manuels d'installation, de fonctionnement et d'entretien de tous les accessoires sélectionnés.

## Conseils pour une navigation en toute sécurité

Afin d'apprécier les voies navigables en toute sécurité, se familiariser avec tous les règlements et restrictions locaux et gouvernementaux relatifs à la navigation et prendre en compte les suggestions suivantes.

**Utiliser des dispositifs de flottaison.** Avoir un dispositif personnel de flottaison certifié d'une taille adaptée à chaque passager (conformément à la législation) et l'avoir immédiatement accessible.

# GÉNÉRALITÉS

**Ne pas surcharger le bateau.** La plupart des bateaux sont homologués et certifiés pour une capacité de charge nominale maximale (poids) (se reporter à la plaque de capacité du bateau). En cas de doute, contacter le revendeur ou le constructeur du bateau.

**Effectuer les contrôles de sécurité et l'entretien nécessaires.** Suivre un programme régulier et vérifier que toutes les réparations sont correctement effectuées.

**Connaître et respecter les lois et règlements de navigation des voies navigables.** Les pilotes doivent suivre une formation de sécurité nautique. Les cours sont offerts aux États-Unis par 1) les auxiliaires garde-côtes des États-Unis, 2) le Power Squadron, 3) La Croix-Rouge et 4) toute force de police de navigation d'état. Les demandes d'informations peuvent être adressées à la Boating Hotline au 1-800-368-5647 ou à la Boat U.S. Foundation au 1-800-336-BOAT.

**Vérifier que tous les passagers sont assis correctement.** Ne laisser personne s'asseoir sur une partie du bateau qui n'est pas prévue à cet usage, c'est-à-dire les dossiers des sièges, les plats-bords, le tableau arrière, la proue, les ponts, les sièges de pêche surélevés et tout siège de pêche rotatif, ainsi que toute partie où une accélération inattendue, un arrêt soudain, une perte imprévue du contrôle ou un mouvement soudain du bateau pourraient causer l'éjection d'un passager par-dessus bord ou sa projection dans le bateau même.

**Toute consommation d'alcool ou de stupéfiants sur un bateau est illégale.** L'alcool ou et les stupéfiants altèrent le jugement et réduisent de façon importante la capacité à réagir rapidement.

**Former des passagers au pilotage du bateau.** Montrer à au moins une autre personne à bord comment mettre en marche et faire fonctionner le moteur hors-bord, et manœuvrer le bateau, au cas où le pilote ne serait plus en mesure de le faire ou viendrait à tomber par-dessus bord.

**Embarquement des passagers.** Arrêter le moteur chaque fois que des passagers embarquent, débarquent ou sont à proximité de l'arrière (poupe) du bateau. Il ne suffit pas de faire passer le moteur hors-bord au point mort.

**Être vigilant.** Le pilote du bateau doit légalement maintenir un état de veille, visuelle et auditive, constant. Il doit disposer d'un champ de vision dégagé, particulièrement vers l'avant. Les passagers, charges ou sièges de pêche ne doivent en aucune manière obstruer la vue du pilote lorsque le bateau navigue à une vitesse supérieure au ralenti.

**Ne jamais suivre un skieur nautique, susceptible de faire une chute.** À titre d'exemple, un bateau naviguant à une vitesse de 40 km/h rattrape un skieur tombé à 61 m devant lui en 5 secondes.

**Surveiller tout skieur tombé.** En cas d'utilisation du bateau pour le ski nautique ou une activité similaire, toujours garder le skieur tombé ou à l'eau sur le côté pilote du bateau lors du retour vers le skieur. Le pilote doit toujours avoir le skieur tombé en vue et ne jamais faire marche arrière vers le skieur ou quiconque dans l'eau.

**Signaler les accidents.** Les pilotes sont légalement tenus de remplir un rapport d'accident de navigation auprès de leur organisme d'application de la loi relative à la navigation quand le bateau est impliqué dans certains accidents de navigation. Un accident de navigation doit être signalé en cas de 1) décès avéré ou probable, 2) blessure nécessitant un traitement médical autre que de premiers secours, 3) dommages aux bateaux ou aux biens de tiers d'un montant supérieur à 500,00 \$ ou 4) perte totale du bateau. Pour toute aide supplémentaire, contacter les forces de police locales.

## Enregistrement du numéro de série

Il est essentiel de noter le numéro de série et les autres informations importantes pour référence ultérieure.

Inscrire le numéro de série du moteur (situé sur le capot moteur inférieur et le bloc-cylindres) dans l'espace prévu ci-dessous. Ce numéro sera utile en cas de vol et permet d'identifier rapidement le type de produit.

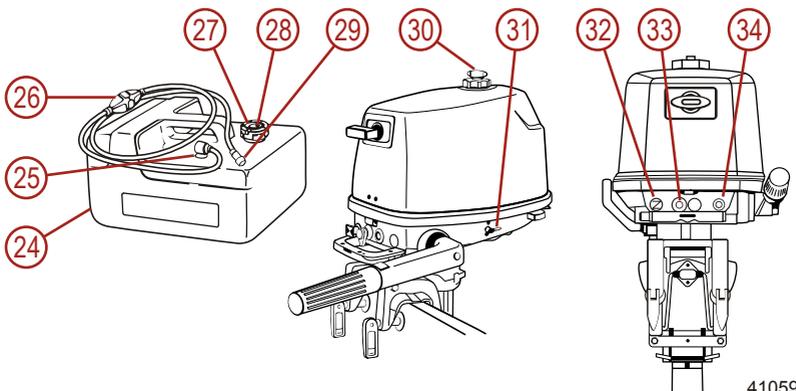
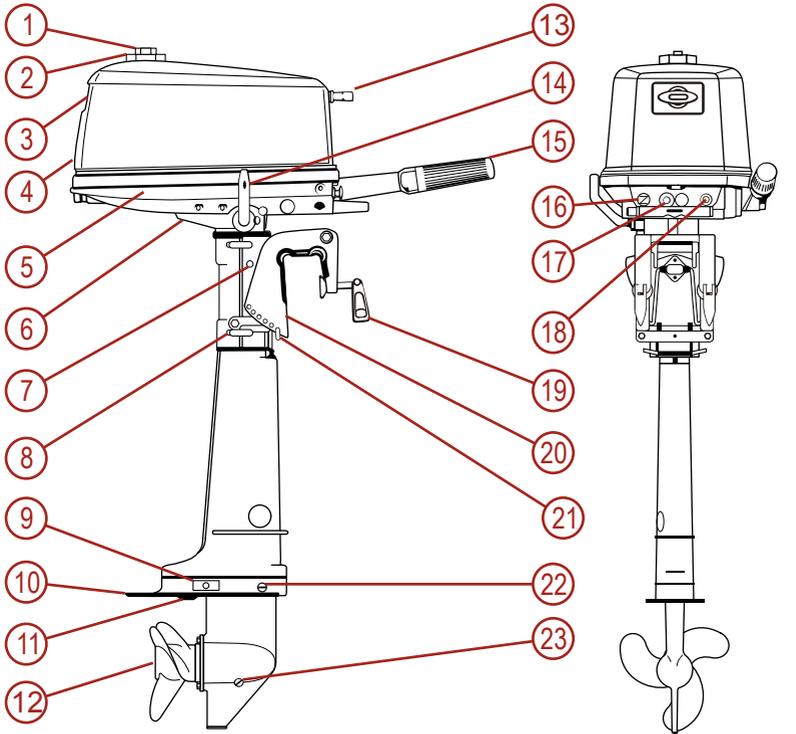
Numéro de série :
Année modèle :
Désignation du modèle :
Année de fabrication :

# GÉNÉRALITÉS

Label de certification européenne (le cas échéant) :

# GÉNÉRALITÉS

## Identification des composants – 4C/4.9/5BD



41059

# GÉNÉRALITÉS

- 1 - Vis de purge d'air
- 2 - Bouchon du réservoir de carburant
- 3 - Poignée de relevage
- 4 - Couvercle moteur supérieur
- 5 - Couvercle moteur inférieur
- 6 - Orifice de l'indicateur de pompe à eau
- 7 - Levier de relevage
- 8 - Vis de réglage de friction de la direction
- 9 - Anode
- 10 - Plaque anti-ventilation
- 11 - Arrivée d'eau
- 12 - Hélice
- 13 - Manette du starter
- 14 - Levier d'inversion de marche
- 15 - Poignée d'accélérateur
- 16 - Bouton de starter
- 17 - Interrupteur d'arrêt
- 18 - Raccord de carburant
- 19 - Vis de serrage
- 20 - Étrier de presse
- 21 - Axe de position de trim
- 22 - Bouchon d'huile (supérieur)
- 23 - Bouchon d'huile (inférieur)
- 24 - Réservoir de carburant
- 25 - Coude de prise de carburant
- 26 - Poire d'amorçage
- 27 - Bouchon du réservoir de carburant
- 28 - Vis de purge d'air
- 29 - Raccord de carburant
- 30 - Vis de purge d'air
- 31 - Robinet de carburant
- 32 - Bouton de starter
- 33 - Interrupteur d'arrêt
- 34 - Raccord de carburant

## Spécifications 4/4,9/5

Modèles	4C	4,9	5B-D
Longueur totale	700 mm		
Largeur totale	310 mm		
Hauteur totale	S =1 007 mm , L =1 134 mm		
	–	–	UL =1 261 mm
Hauteur du tableau arrière	S =435 mm , L =562 mm , UL =689 mm		
Poids	S =20,0 kg , L =20,5 kg		
	–	–	UL =21,0 kg

# GÉNÉRALITÉS

Modèles	4C	4,9	5B-D
Sortie	2,9 kW	3,6 kW	3,7 kW
Plage de fonctionnement max.	4 500 – 5 500 tr/min		
Ralenti en marche avant	850 tr/min		
Ralenti au point mort	1 000 tr/min		
Type de moteur	Deux temps		
Nombre de cylindres	1		
Alésage et course	55 x 43 mm		
Cylindrée	102 ml		
Système d'échappement	Échappement par le moyeu		
Système de refroidissement	Contrôlé par thermostat		
Système de graissage	Mélange essence et huile moteur		
Carburant	Essence ordinaire sans plomb avec un indice d'octane affiché à la pompe de 87 (indice d'octane recherche de 92)		
Huile moteur	Mercury/Quicksilver ou huile moteur 2 temps recommandée		
Rapport de mélange d'huile moteur	1/50 (huile moteur/carburant)		
Système de démarrage	Démarreur manuel		
Système d'allumage	Volant magnétique CDI (allumage à décharge de condensateur)		
Bougie	NGK BPR7HS-10		
Trim position (Position de trim)	6		
Huile pour engrenages	Huile pour engrenages Mercury/Quicksilver ou API GLS, SAE n° 80 à 90, environ 195 ml		
Contenance du réservoir de carburant	2,5 l	2,5 l	2,5 l 12 l*
Rapport de démultiplication	2.15 (13:28)		

\* En présence d'un système de réservoirs de carburant jumelés, utiliser avec un réservoir séparé de 12 l.

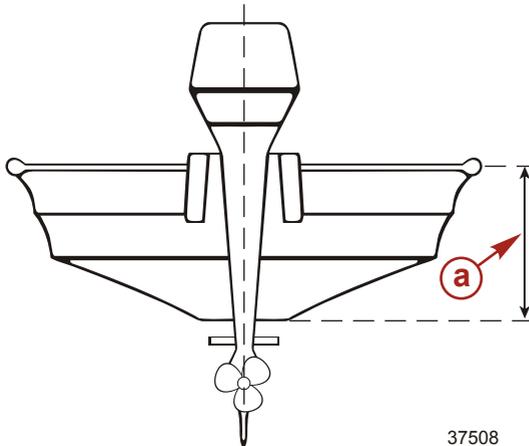
# INSTALLATION

## Pose du moteur hors-bord

### INSTALLATION DU MOTEUR HORS-BORD SUR LE TABLEAU ARRIÈRE

**IMPORTANT :** La plupart des bateaux sont classés et certifiés selon leur puissance maximale qui est indiquée sur les plaques de certification des bateaux. Ne pas équiper le bateau d'un moteur hors-bord dont la puissance dépasse cette limite. En cas de doute, contacter un revendeur. Ne faire fonctionner le moteur que si celui-ci a été fermement fixé sur le bateau, conformément aux consignes ci-dessous.

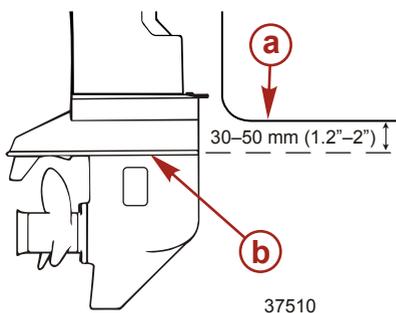
1. Placer le moteur hors-bord au centre du tableau arrière. Le monter à l'aide d'un coussin ou d'une plaque de rembourrage.



a - Tableau arrière du bateau

### SPÉCIFICATION DE HAUTEUR DU TABLEAU ARRIÈRE

1. Mesurer la hauteur du tableau arrière du bateau. La plaque anti-ventilation doit être à 30 - 50 mm (1.2 - 2 in.) sous la carène.



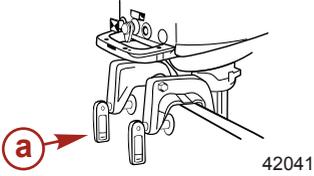
a - Carène

b - Plaque anti-ventilation

# INSTALLATION

## FIXATION DU MOTEUR AU BATEAU

1. Serrer les vis de serrage en tournant leurs poignées. Fixer à l'aide d'un câble pour éviter une perte accidentelle par-dessus bord.



**a -** Vis de serrage

# TRANSPORT

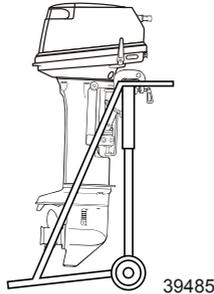
## Dépose du moteur

**IMPORTANT : Suivre les procédures correctes de transport et d'entreposage du moteur hors-bord afin d'éviter tout risque de fuite d'huile.**

1. Arrêter le moteur et fermer la vis de purge d'air.
2. Fermer le bouton du robinet de carburant. Débrancher le raccord de carburant.
3. Déposer le moteur de la coque et vidanger complètement l'eau de l'embase.

## Transport du moteur

S'assurer de maintenir le moteur à la verticale lors de son transport.

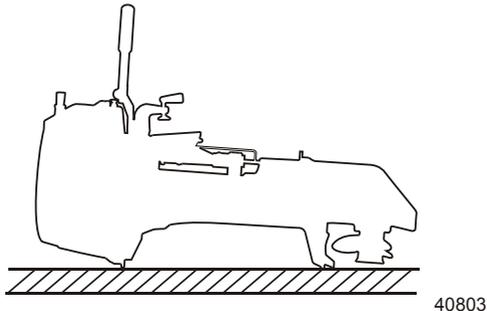


**REMARQUE :** Si le moteur est transporté à l'horizontale, maintenir la tête motrice à un niveau plus élevé que l'hélice.

**IMPORTANT :** Faire attention au risque d'explosion. De l'essence renversée et vaporisée peut s'enflammer facilement et exploser. S'assurer de vidanger complètement l'essence des carburateurs avant le transport du moteur. Essuyer l'essence déversée avec un chiffon.

## Entreposage du moteur

1. Le moteur hors-bord toujours dans l'eau, fermer le robinet de carburant ou déconnecter la tuyauterie du réservoir d'essence du bateau (selon modèle) puis faire tourner le moteur jusqu'à ce qu'il s'arrête afin de vidanger le carburant du carburateur. Retirer le moteur du bateau et le tenir à la verticale jusqu'à ce que toute l'eau de refroidissement ait été vidangée.
2. Coucher le moteur hors-bord sur sa partie arrière de sorte que la barre franche soit vers le haut, comme illustré. Placer un tapis de protection sous le moteur.



3. Fermer l'évent du réservoir de carburant.

# TRANSPORT

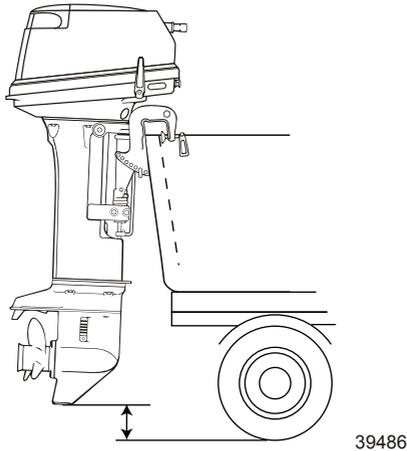
## Remorquage du bateau

**IMPORTANT : Le mécanisme de verrouillage du relevage n'est pas conçu pour supporter le moteur hors-bord en position relevée lors d'un remorquage. L'utilisation du mécanisme de verrouillage du relevage peut permettre au moteur hors-bord de rebondir et de tomber en subissant des dommages.**

Abaisser le moteur (en position de fonctionnement normal) lors du remorquage du bateau. Si le remorquage du moteur complètement abaissé n'est pas possible (la dérive de l'embase est trop proche de la route en position verticale), fixer fermement le moteur en position inclinée à l'aide d'un dispositif de support (tel qu'une barre de protection du tableau arrière).

Si une garde au sol supplémentaire est nécessaire, retirer le moteur hors-bord du bateau et le remiser en toute sécurité. Une garde au sol supplémentaire peut être nécessaire pour la traversée des voies ferrées, des allées de garage et lorsque la remorque est soumise à des secousses.

Mettre l'inverseur de marche sur marche avant (F). Ceci empêche l'hélice de tourner librement.



**REMARQUE :** Le dispositif de support d'inclinaison disponible sur le moteur hors-bord n'est pas prévu pour le remorquage mais plutôt pour supporter le moteur pendant que le bateau est mis à quai, échoué, etc.

# CARBURANT ET HUILE

## Recommandations relatives au carburant

**IMPORTANT** : L'utilisation d'une essence incorrecte peut endommager le moteur. De tels dommages sont considérés comme résultant d'une utilisation abusive et ne sont pas couverts par la garantie limitée.

### CLASSIFICATION D'ESSENCE

Les moteurs Mercury Marine fonctionnent de façon satisfaisante lorsqu'ils sont alimentés avec une essence sans plomb de grandes marques conforme aux spécifications suivantes :

**États-Unis et Canada** – Carburant ayant un indice d'octane  $[(R + M)/2]$  affiché à la pompe d'au moins 87. Le supercarburant [indice d'octane  $(R + M)/2$  de 92] est également acceptable. Ne pas utiliser d'essence au plomb.

**En dehors des États-Unis et du Canada** – Carburant ayant un indice d'octane affiché à la pompe d'au moins 90 IOR. Le supercarburant (indice IOR de 98) est également acceptable. Si aucune essence sans plomb n'est disponible, utiliser de l'essence au plomb d'une grande marque.

### UTILISATION D'ESSENCES REFORMULÉES (OXYGÉNÉES) (ÉTATS-UNIS UNIQUEMENT)

Ce type d'essence est requis dans certaines régions des États-Unis. Les deux types de composés oxygénés utilisés dans ces carburants sont l'alcool (éthanol) ou l'éther (MTBE ou ETBE). Si l'éthanol est le composé oxygéné utilisé dans la région considérée, voir **Essences contenant de l'alcool**.

Ces essences reformulées peuvent être utilisées dans les moteurs Mercury Marine.

### ESSENCES CONTENANT DE L'ALCOOL

Si l'essence utilisée dans la région concernée contient du méthanol (alcool méthylique) ou de l'éthanol (alcool éthylique), certains effets néfastes peuvent survenir. Ces effets sont encore plus néfastes avec le méthanol. L'augmentation du pourcentage d'alcool dans le carburant peut également aggraver ces effets.

Certains de ces effets néfastes sont causés par la capacité de l'alcool contenu dans l'essence à absorber l'humidité contenue dans l'air, entraînant la séparation de l'eau et de l'alcool de l'essence du réservoir de carburant.

Les composants du circuit de carburant du moteur Mercury Marine peuvent supporter un maximum de 10 % d'alcool dans l'essence. La résistance maximale du circuit d'alimentation en carburant du bateau n'est pas connue. Contacter le constructeur du bateau pour obtenir des recommandations spécifiques sur les composants du circuit de carburant du bateau (réservoirs de carburant, tuyauteries d'essence et raccords).

Les essences contenant de l'alcool peuvent accroître :

- la corrosion des pièces métallique ;
- la détérioration des pièces en caoutchouc ou en plastique ;
- la perméation du carburant par des tuyauteries d'essence en caoutchouc ; et
- les difficultés au démarrage et les anomalies de fonctionnement.

### AVERTISSEMENT

**Une fuite de carburant constitue un risque d'incendie ou d'explosion susceptible de causer des blessures graves, voire mortelles. Inspecter périodiquement les composants du circuit de carburant pour tout signe de fuite, de ramollissement, de durcissement, de boursoufflement ou de corrosion, particulièrement après un entreposage. Tout signe de fuite ou de détérioration exige un remplacement avant la remise en service du moteur.**

À cause des effets néfastes de l'alcool contenu dans l'essence, il est recommandé de n'utiliser que de l'essence sans alcool, quand cela est possible. Si le seul carburant disponible contient de l'alcool ou si la présence d'alcool est inconnue, il est nécessaire d'inspecter le circuit de carburant plus fréquemment à la recherche de toute fuite ou anomalie.

# CARBURANT ET HUILE

**IMPORTANT** : Lorsque le moteur Mercury Marine fonctionne avec de l'essence contenant de l'alcool, éviter de laisser de l'essence dans le réservoir de carburant pendant des périodes prolongées. Les périodes d'entreposage prolongées, courantes dans le cas des bateaux, créent des problèmes particuliers. Dans le cas des voitures, les carburants contenant de l'alcool sont généralement consommés avant de pouvoir absorber suffisamment d'humidité pour poser des problèmes, mais les bateaux sont souvent entreposés pendant des durées suffisantes pour que la démixtion se produise. En outre, une corrosion interne risque de se produire en cours d'entreposage si l'alcool a éliminé les pellicules protectrices d'huile des organes internes.

## Huiles recommandées

Huile recommandée	Huile moteur hors-bord 2 temps TC-W3 Premium
-------------------	--

**IMPORTANT** : L'huile doit être une huile pour moteur 2 temps certifié TC-W3 par la NMMA.

L'huile pour moteur 2 temps Mercury ou Quicksilver Premium TC-W3 est recommandée pour ce moteur. Pour une meilleure protection et lubrification, il est recommandé d'utiliser de l'huile pour moteur 2 temps Mercury ou Quicksilver Premium Plus TC-W3. Si l'huile Mercury ou Quicksilver n'est pas disponible, la remplacer par une huile pour moteur hors-bord 2 temps de marque différente TC-W3 certifiée par la NMMA. Le moteur peut être gravement endommagé par une huile de qualité inférieure.

## Mélange de carburant et d'huile

Utiliser un mélange huile/essence à 1/25 pour faire le premier plein de carburant.

Une fois le mélange de carburant pour rodage épuisé, utiliser un mélange huile/essence à 1/50. Voir le tableau (ci-après) pour les rapports de mélange.

## TABLEAU DES RAPPORTS DE MÉLANGE ESSENCE/HUILE

TABLEAU DES RAPPORTS DE MÉLANGE HUILE/ESSENCE			
Rapport huile/essence	3,8 litres essence	11,5 litres essence	23 litres essence
1:25	148 ml huile	473 ml huile	946 ml huile
1:50	89 ml huile	237 ml huile	473 ml huile

## PROCÉDURE DE MÉLANGE

Verser la quantité d'huile totale nécessaire avec environ 3,8 litres d'essence dans un récipient homologué. Agiter jusqu'à obtenir un mélange complet. Ajouter le reste d'essence et agiter le récipient pour assurer le mélange.

## Rodage du moteur

### Mélange de carburant pour rodage du moteur

Utiliser un mélange huile/essence à 1/25 pour faire le premier plein de carburant.

### Procédure de rodage du moteur

Voir la rubrique **Fonctionnement – Procédure de rodage du moteur** pour la procédure de rodage correcte.

## Remplissage du réservoir de carburant

### AVERTISSEMENT

Éviter les risques de blessures graves, voire mortelles, que peuvent causer un incendie ou une explosion d'essence. Toujours arrêter le moteur, ne pas fumer et éviter toute présence de flammes nues ou d'étincelles lors du remplissage des réservoirs de carburant.

Remplir les réservoirs à l'extérieur, à distance de toute chaleur, des étincelles et des flammes nues.

# CARBURANT ET HUILE

Toujours arrêter le moteur avant de remplir les réservoirs.

Ne pas remplir excessivement le réservoir de carburant. Le carburant se dilate en volume lorsque sa température augmente et peut fuir sous pression si le réservoir est complètement rempli.

Le mélange d'huile et de carburant doit toujours être complètement mélangé dans un récipient certifié avant d'être versé dans le réservoir de carburant du moteur. Ne pas verser séparément dans le réservoir de carburant.

Verser le carburant dans le réservoir par un filtre à mailles fines pour retirer toute saleté.

## RÉSERVOIR DE CARBURANT PORTATIF

Remplir les réservoirs à l'extérieur, à distance de toute chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Retirer les réservoirs de carburant portatifs du bateau pour les remplir.

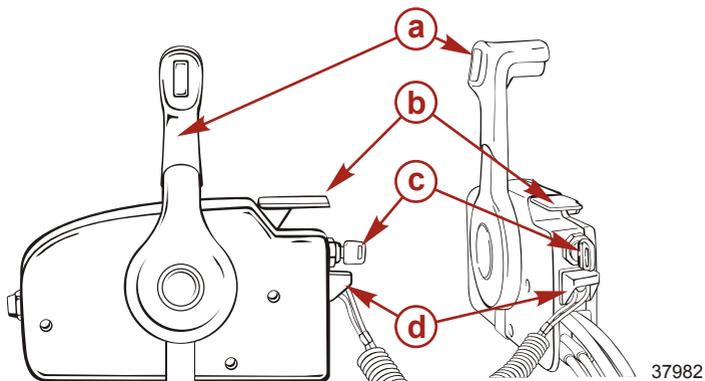
Toujours arrêter le moteur avant de remplir les réservoirs.

Ne pas remplir complètement le réservoir de carburant. Laisser environ 10 % du volume non rempli. Le carburant se dilate lorsque sa température augmente et peut fuir sous pression si le réservoir est complètement rempli.

# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

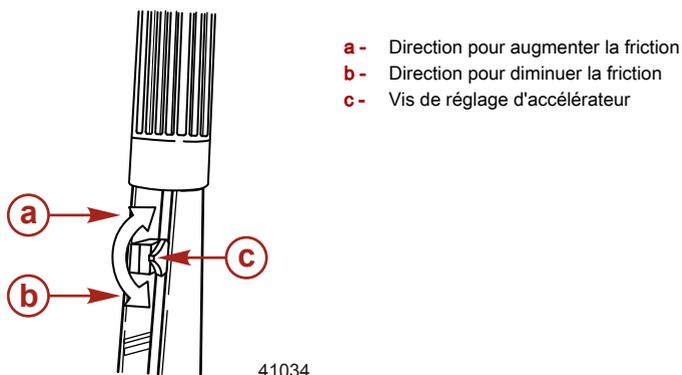
## Caractéristiques de la commande à distance

Le bateau peut être équipé de la commande à distance illustrée. Dans le cas contraire, demander au revendeur de décrire les fonctions et les modes de fonctionnement de la commande à distance.



- a** - Poignée de commande à distance
- b** - Levier spécial d'accélérateur
- c** - Contacteur d'allumage à clé
- d** - Coupe-circuit d'urgence

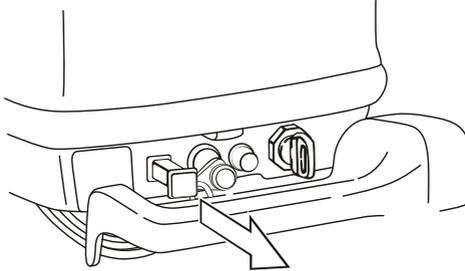
**Bouton de friction de la poignée d'accélérateur :** La friction de l'accélérateur peut être réglée selon la préférence du pilote en tournant la vis de réglage.



- a** - Direction pour augmenter la friction
- b** - Direction pour diminuer la friction
- c** - Vis de réglage d'accélérateur

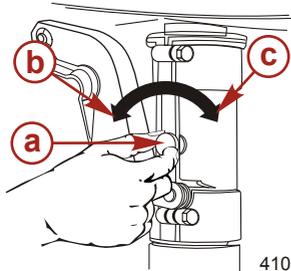
# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

**Bouton du starter :** Tirer complètement lors du démarrage d'un moteur froid. Le pousser à mi-position à mesure que le moteur chauffe. L'enfoncer complètement une fois le moteur chaud.



38349

**Réglage de friction de la direction :** La friction de direction peut être réglée selon la préférence du pilote en tournant la vis de réglage.



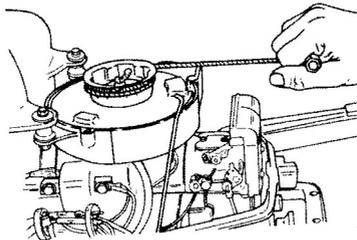
41067

- a - Vis de réglage de direction
- b - Tourner dans le sens antihoraire pour une direction plus légère
- c - Tourner dans le sens horaire pour une direction offrant plus de résistance

## ⚠ AVERTISSEMENT

Un réglage insuffisant de la friction peut causer des blessures graves, voire mortelles, dues à une perte de contrôle du bateau. Lors du réglage de la friction, maintenir une friction de direction suffisante pour éviter que le moteur hors-bord ne parte dans un virage complet si la barre franche ou le volant de direction est relâché.

**Cordon de démarrage :** Tirer lentement sur la poignée du démarreur jusqu'à perception d'une résistance. Puis tirer rapidement. Répéter si nécessaire jusqu'au démarrage du moteur.



28851

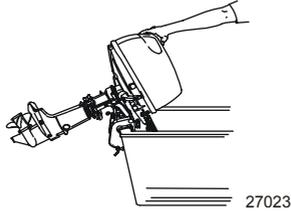
Après la mise en marche du moteur, repousser sur le bouton du starter puis ramener la poignée en position LENTE et faire tourner le moteur pendant plusieurs minutes pour le réchauffer.

# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

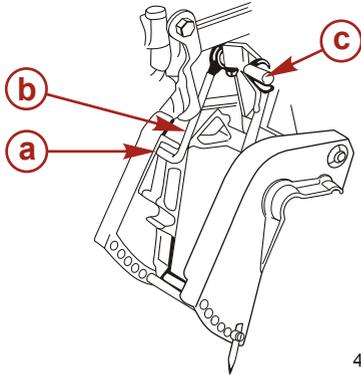
## Relevage du moteur hors-bord

### RELEVAGE EN POSITION HAUTE MAXIMALE

1. Arrêter le moteur. Mettre le moteur hors-bord en Marche avant (F).
2. Saisir la poignée du capot supérieur et relever le moteur hors-bord en position de relevage maximum.



3. Puis abaisser légèrement le moteur pour le verrouiller en position de relevage.

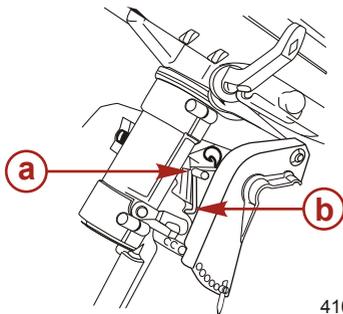


- a - Position de relevage
- b - Butée de relevage
- c - Levier de relevage

4. Le levier de verrouillage de relevage à ressort s'enclenche automatiquement et verrouille le moteur hors-bord en position haute maximale.

### ABAISSEMENT EN POSITION DE MARCHÉ

1. Relever le moteur hors-bord et tirer le levier de déverrouillage du relevage vers le haut. Abaisser doucement le moteur hors-bord.



- a - Levier de relevage
- b - Butée de relevage

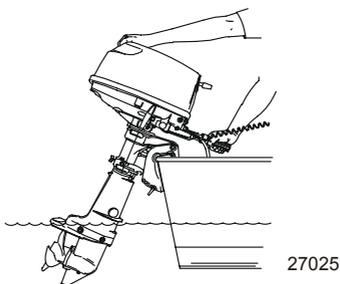
# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

## Fonctionnement en eaux peu profondes

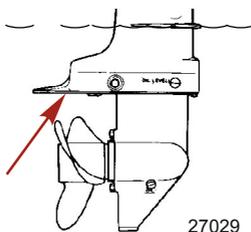
Ce moteur hors-bord comprend une position de l'embase en eaux peu profondes. Ceci permet de relever le moteur hors-bord sur une position plus haute afin d'éviter de heurter le fond.

## ENGAGEMENT DE LA POSITION DE L'EMBASE EN EAUX PEU PROFONDES

1. Réduire le régime-moteur au ralenti en marche avant. Saisir la poignée du capot supérieur et relever le moteur hors-bord en position de relevage maximum. Le levier de verrouillage de relevage à ressort s'enclenche automatiquement et verrouille le moteur hors-bord sur la position de l'embase en eaux peu profondes.

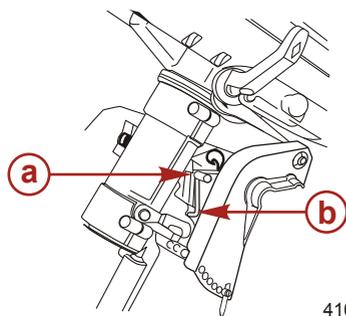


2. S'assurer que la prise d'eau de refroidissement est immergée.



**IMPORTANT : Faire tourner le moteur au ralenti lors de la navigation en eaux peu profondes et maintenir la prise d'eau de refroidissement immergée.**

3. Pour remettre le moteur hors-bord en position de marche, relever légèrement le moteur hors-bord (environ 15°), puis tirer le levier de déverrouillage du relevage vers le haut. Abaisser doucement le moteur hors-bord en position de fonctionnement normal.



- a - Levier de relevage
- b - Butée de relevage

Suivre les instructions ci-dessous.

# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

- S'assurer que la prise d'eau est constamment immergée et que l'eau s'écoule continuellement de l'orifice indicateur de la pompe à eau de refroidissement.
- S'assurer de faire tourner le moteur au ralenti lorsque l'embase est en position de navigation en eaux peu profondes. Une navigation à vitesses élevées peut entraîner un manque de contrôle et endommager le support de montage.
- Lors du fonctionnement en position inclinée, faire attention à ne pas entrer en contact avec le fond ou des objets immergés, particulièrement en marche arrière. Ceci peut endommager le moteur et/ou le bateau.

## Réglage de l'angle de trim

L'angle de fonctionnement vertical du moteur hors-bord se règle en modifiant la position de l'axe de relevage dans les trous de réglage fournis. Un réglage correct permet d'obtenir les performances et la stabilité maximales du bateau et de minimiser l'effort de direction.

Les instructions suivantes expliquent le processus de réglage permettant d'obtenir le meilleur angle du bateau.

L'axe de relevage doit être réglé de sorte que le moteur hors-bord soit placé pour fonctionner perpendiculairement à l'eau quand le bateau navigue à vitesse maximale. Ceci permet au bateau de naviguer parallèlement à l'eau.

Disposer les passagers et la charge embarquée de sorte que le poids soit uniformément réparti.

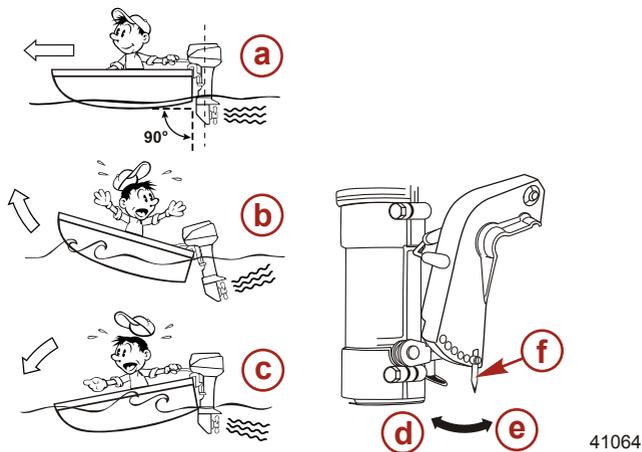
L'angle de trim est réglé en plaçant l'axe de trim dans la position correcte.

## RÉGLAGES DE LA POSITION DE TRIM

- **Trim correct** : L'angle de trim est optimal lorsque le bateau navigue parallèlement à la surface de l'eau.
- **Trim rentré** : Si l'angle de trim est excessif, la proue sort de l'eau et le bateau ralenti. De plus, la proue peut faire un écart ou la carène peut cogner contre l'eau pendant la navigation. Dans ce cas, réduire l'angle de trim en plaçant l'axe de position de trim dans une position inférieure.

# CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

- **Trim sorti** : Si l'angle de trim est insuffisant, la proue entre dans l'eau, le bateau ralenti et l'eau peut entrer dans le bateau. Dans ce cas, augmenter l'angle de trim en plaçant l'axe de position de trim dans une position supérieure.



- a** - Trim correct
- b** - Trim rentré
- c** - Trim sorti
- d** - Déplacer l'axe pour relever la proue
- e** - Déplacer l'axe pour abaisser la proue
- f** - Axe de position de trim

41064

# FUNCTIONNEMENT

## Liste de vérification préalable au démarrage

- Le pilote connaît les procédures de navigation et de fonctionnement en toute sécurité.
- Un dispositif personnel de flottaison certifié d'une taille adaptée à chaque passager (conformément à la législation) est embarqué et est immédiatement accessible.
- Une bouée de secours ou un coussin de flottaison conçu pour être jeté à une personne à l'eau est embarqué.
- Connaître les capacités de charge maximale du bateau. Lire la plaque de capacité du bateau.
- Réserve de carburant suffisante.
- Disposer les passagers et la charge sur le bateau de sorte que le poids soit uniformément réparti et que chacun soit assis sur un siège adapté.
- Informer quelqu'un de la destination et de l'heure prévue du retour.
- Il est illégal d'utiliser un bateau sous l'influence d'alcool ou de stupéfiants.
- Connaître les eaux et la zone de navigation, les marées, les courants, les bancs de sable, les rochers et les autres dangers.
- Effectuer les contrôles d'inspection indiqués à **Entretien – Programme d'inspection et d'entretien**.

## Navigation par températures de gel

Lorsque le bateau est utilisé ou amarré par des températures de gel ou proches du gel, laisser le moteur hors-bord abaissé en permanence de sorte que l'embase soit immergée. Ceci permet d'éviter que l'eau emprisonnée dans l'embase ne gèle et n'endommage la pompe à eau et d'autres composants.

Si la surface de l'eau risque de geler, retirer le moteur hors-bord et vidanger complètement l'eau. Si de la glace se forme au niveau de la ligne de flottaison, à l'intérieur du carter d'arbre moteur, le débit d'eau vers le moteur est compromis et des dégâts peuvent s'ensuivre.

## Navigation en altitude

**IMPORTANT : Pour éviter qu'un mélange de carburant trop pauvre n'endommage gravement le moteur, ne pas utiliser le moteur (si les gicleurs de carburateur ont été changés pour s'adapter une altitude supérieure) à une altitude inférieure, à moins que les gicleurs initiaux n'aient été réinstallés pour correspondre à la nouvelle altitude.**

Le fonctionnement du moteur hors-bord à une altitude supérieure à 762 m (2500 ft.) au-dessus du niveau de la mer peut nécessiter le remplacement du gicleur du carburateur. Consulter le revendeur. Ceci permettra de réduire la perte de performance normale qui résulte du manque d'oxygène dû à un mélange de carburant trop riche.

## Navigation en eaux salées ou polluées

Il est recommandé de rincer les passages d'eau internes du moteur hors-bord à l'eau douce après chaque utilisation en eaux salées ou polluées. Cela permet d'éviter leur obturation des passages d'eau par une éventuelle accumulation de dépôts. Voir **Entretien – Rinçage du système de refroidissement**.

Si le bateau est amarré dans l'eau, toujours relever le moteur de manière à ce que l'embase soit complètement sortie de l'eau (sauf en périodes de gel) lorsqu'il n'est pas utilisé.

Laver l'extérieur du moteur hors-bord et rincer la sortie d'échappement de l'embase et de l'hélice à l'eau douce après chaque utilisation. Chaque mois, pulvériser du produit anticorrosion Mercury Precision ou Quicksilver sur les surfaces métalliques extérieures. Ne pas pulvériser le produit sur les anodes anticorrosion pour ne pas réduire leur efficacité.

## Procédure de rodage du moteur

**IMPORTANT : Le non-respect des procédures de rodage du moteur peut résulter en des performances médiocres pendant toute la vie du moteur et des dommages à ce dernier. Toujours suivre les procédures de rodage.**

# FUNCTIONNEMENT

## MÉLANGE DE CARBURANT POUR RODAGE DU MOTEUR

Utiliser un mélange huile/essence à 1:25 pour faire le premier plein de carburant.

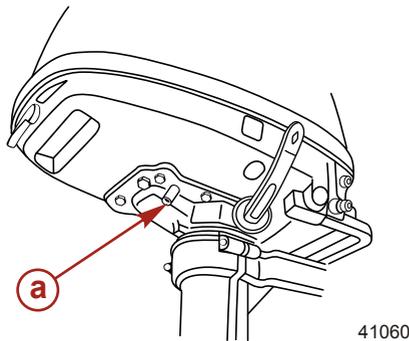
## PROCÉDURE DE RODAGE

Faire varier la position de la manette des gaz pendant la première heure de navigation. Éviter alors de laisser le moteur tourner à un régime constant pendant plus de deux minutes et de laisser le moteur à pleins gaz pendant une période prolongée.

## Réchauffage du moteur

Il est important de réchauffer le moteur pendant trois minutes. Ceci permet la circulation du système de lubrification et d'huiler toutes les pièces en mouvement d'un moteur.

Le fonctionnement du moteur sans réchauffage diminue les performances du moteur et réduit sa durée de vie. S'assurer de vérifier que l'eau de refroidissement s'écoule de l'orifice indicateur de la pompe à eau lors du réchauffage.



a - Orifice indicateur de la pompe à eau

### AVIS

Une alimentation insuffisante en eau de refroidissement entraîne une surchauffe et un endommagement du moteur, de la pompe à eau et d'autres pièces. Assurer une alimentation en eau suffisante vers les entrées d'eau pendant le fonctionnement.

Régime-moteur : Ralenti après le réchauffage.

En prise	Au point mort
850 tr/min	1 000 tr/min

## Démarrage du moteur

Avant la mise en marche, lire la **Liste de vérification préalable au démarrage**, les instructions spéciales de fonctionnement et la **Procédure de rodage du moteur** dans cette section.

**IMPORTANT : S'assurer de connecter le cordon d'urgence à la taille ou aux vêtements. Le moteur s'arrête si le cordon se déconnecte du moteur.**

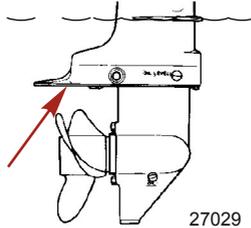
**REMARQUE :** Le moteur ne se met en marche que si le cordon est correctement connecté à l'interrupteur d'arrêt d'urgence.

1. Abaisser le moteur hors-bord en position de marche. Vérifier que la prise d'eau de refroidissement est immergée.

# FUNCTIONNEMENT

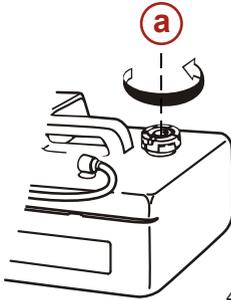
## AVIS

Une alimentation insuffisante en eau de refroidissement entraîne une surchauffe et un endommagement du moteur, de la pompe à eau et d'autres pièces. Assurer une alimentation en eau suffisante vers les entrées d'eau pendant le fonctionnement.



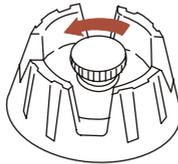
27029

2. Desserrer la vis de purge d'air du bouchon du réservoir.



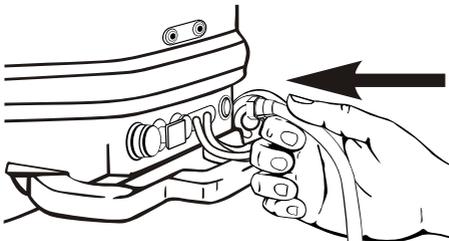
41046

a - Vis de purge d'air



19748

3. Attacher le raccord de carburant au raccord du moteur.

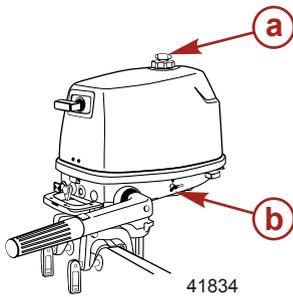


42043

4. Le repère fléché de la poire d'amorçage doit faire face au moteur (réservoir de carburant séparé)

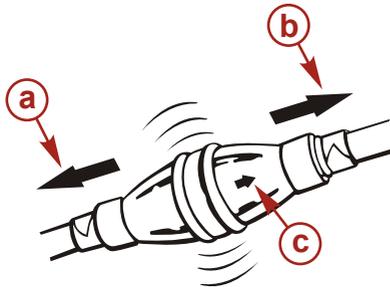
# FUNCTIONNEMENT

5. Ouvrir le robinet de carburant (réservoir de carburant interne).



- a - Vis de purge d'air  
b - Robinet de carburant

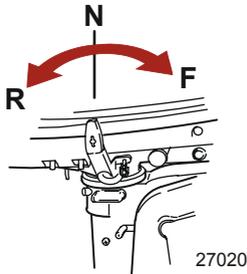
6. Alimenter le carburateur de carburant en pressant la poire d'amorçage jusqu'à ce qu'elle soit ferme (réservoir de carburant séparé).



- a - Vers le réservoir de carburant  
b - Vers le moteur  
c - Sens de l'écoulement du carburant

37714

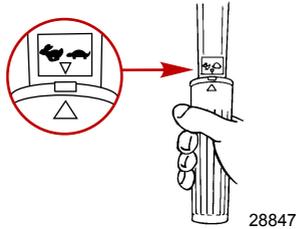
7. Mettre le levier d'inversion de marche sur Point mort (N). S'assurer que le levier d'inversion de marche est sur Point mort (N) avant de démarrer le moteur. Ce modèle est équipé d'une fonction qui empêche tout démarrage en prise.



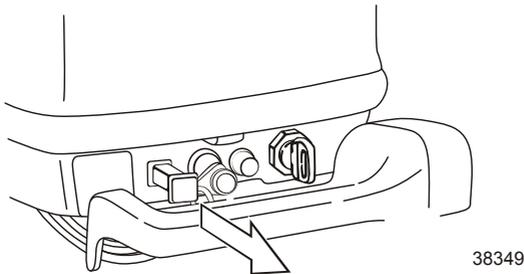
**REMARQUE :** Si le moteur démarre tout de même en prise, ne pas l'utiliser. Contacter un revendeur agréé.

# FUNCTIONNEMENT

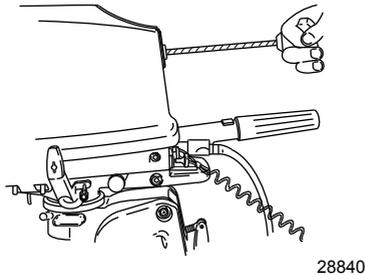
8. Déplacer la poignée de l'accélérateur en position de démarrage.



9. Si le moteur est froid, tirer complètement sur le bouton du starter. Enfoncer le starter à mi-course à mesure que le moteur chauffe. L'enfoncer complètement une fois le moteur chaud.



10. Tirer lentement sur le cordon de démarreur jusqu'à ce que l'enclenchement du démarreur soit perceptible puis tirer rapidement pour lancer le moteur. Laisser le cordon revenir lentement. Recommencer jusqu'à ce que le moteur démarre.



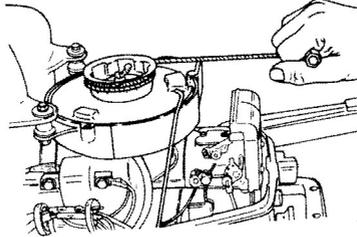
**REMARQUE :** Démarrage d'un moteur noyé – enfoncer le bouton du starter. Attendre 30 secondes puis continuer de lancer le moteur pour le mettre en marche.

11. Vérifier qu'un jet d'eau continu s'écoule de l'orifice indicateur de la pompe à eau.  
**IMPORTANT :** Si de l'eau ne s'écoule pas de l'orifice indicateur de la pompe à eau, arrêter le moteur et vérifier que l'admission d'eau de refroidissement n'est pas obstruée. S'il n'y a aucune obstruction, la pompe à eau peut être défectueuse ou le système de refroidissement peut être bouché. Ces états causent une surchauffe du moteur. Faire vérifier le moteur hors-bord par un revendeur. Le fonctionnement du moteur en état de surchauffe peut causer de graves dommages au moteur.

# FUNCTIONNEMENT

## SI LE LANCEUR À RAPPEL NE FONCTIONNE PAS

- Retirer le couvercle moteur supérieur et le lanceur à rappel. Entourer un cordon autour de la poulie du démarreur puis tirer rapidement pour démarrer.
- Utiliser une clé à douille de 10 mm comme poignée du cordon.



28851

### ▲ AVERTISSEMENT

Le volant moteur en mouvement est exposé et peut causer des blessures graves. Veiller à tenir les mains, cheveux, vêtements, outils et tout autre objet à distance du moteur lors du démarrage ou du fonctionnement de ce dernier. Ne pas tenter de remettre le démarreur à rappel ou le capot supérieur en place lorsque le moteur tourne.

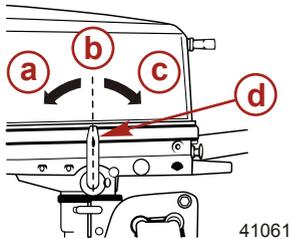
## Passage de rapport

Le moteur peut fonctionner sur trois positions : Marche avant (F), Point mort (N) et Marche arrière (R).

Passer au ralenti.

**REMARQUE :** Des blessures corporelle et/ou des dommages à l'équipement peuvent survenir si l'inversion de marche s'effectue à vitesse élevée. Le moteur doit être au ralenti avant d'effectuer une inversion de marche.

**REMARQUE :** Ne pas augmenter le régime du moteur plus que nécessaire en marche arrière.



- a- Marche arrière
- b- Point mort
- c- Marche avant
- d- Levier d'inversion de marche

Toujours mettre le moteur hors-bord en prise d'un mouvement rapide.

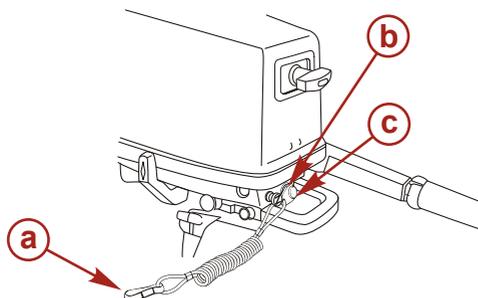
- **Marche avant :** Tourner la poignée d'accélérateur pour réduire le régime. Lorsque le moteur atteint le régime de pêche à la traîne (ou le ralenti), tirer rapidement le levier d'inversion de marche en position de Marche avant (F).
- **Marche arrière :** Réduire le régime du moteur. Lorsque le moteur atteint le régime de pêche à la traîne (ou ralenti), pousser rapidement le levier d'inversion de marche en position de Marche arrière (R).

## Arrêt du moteur

1. Tourner la poignée d'accélérateur sur ralenti.

# FUNCTIONNEMENT

2. Mettre le levier d'inversion de marche sur Point mort (N). Laisser tourner le moteur pendant 2 à 3 minutes au ralenti s'il a tourné à pleins gaz.
3. Appuyer sur l'interrupteur d'arrêt pour arrêter le moteur.



- a -** Mousqueton du cordon d'arrêt d'urgence
- b -** Verrouillage de l'interrupteur d'arrêt
- c -** Interrupteur d'arrêt

41063

# ENTRETIEN

## Entretien du moteur hors-bord

Pour maintenir le moteur hors-bord en bon état de fonctionnement, il est important d'effectuer les inspections et les entretiens périodiques du moteur prévus dans le **Calendrier d'inspection et d'entretien**. Ces entretiens sont importants afin d'assurer la sécurité du pilote et de celle des passagers, et de garantir la fiabilité de ce moteur hors-bord.

Noter les entretiens effectués dans le **Journal d'entretien** au dos de ce livret. Conserver tous les ordres et reçus des travaux d'entretien.

## SÉLECTION DES PIÈCES DE RECHANGE DU MOTEUR HORS-BORD

Il est recommandé d'utiliser les pièces de rechange d'origine et les huiles d'origine Mercury Precision ou Quicksilver.

## Règlements de l'EPA

Tous les moteurs hors-bord neufs fabriqués par Mercury Marine sont certifiés conformes aux réglementations en matière de lutte contre la pollution atmosphérique applicables aux moteurs hors-bord neufs, établies par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis. Cette certification dépend des réglages de certains éléments aux normes fixées à l'usine. Pour cette raison, la procédure d'entretien du produit, recommandée par l'usine, doit être respectée à la lettre et, lorsque les conditions le permettent, le produit doit être rétabli pour l'usage initial pour lequel il a été conçu. **L'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et des systèmes de contrôle des émissions peuvent être effectués par tout établissement ou personne assurant la réparation des moteurs marins à allumage par étincelle.**

## Émissions polluantes (EPA)

### ÉTIQUETTE DE CERTIFICATION ANTIPOLLUTION

Une étiquette d'homologation antipollution, indiquant les niveaux d'émission et les caractéristiques du moteur liées directement aux émissions, est apposée sur le moteur lors de sa fabrication.

The image shows a rectangular label with the Mercury logo on the left and the text "EMISSION CONTROL INFORMATION" on the right. The label contains several fields for technical specifications, each with a red circle and letter callout (a-i) pointing to it. The fields include: "This engine conforms to [ ] model year EPA regulations for Marine SI engines. Refer to Owner's Manual for required maintenance." (callout f); "IDLE SPEED: [ ]" (callout a); "hp" (callout b); "cc" (callout c); "FAMILY: [ ]" (callout g); "FEL: [ ] g/kWh" (callout h); "TIMING (IN DEGREES): [ ]" (callout c); "Standard spark plug: [ ]" (callout d); "Suppressor spark plug: [ ]" (callout d); "GAP: [ ]" (callout d); "Valve Clearance (Cold) mm" (callout e); "Intake [ ]" (callout i); "Exhaust [ ]" (callout i). The number "28405" is printed at the bottom right of the label.

- a - Ralenti
- b - Puissance du moteur
- c - Spécification de calage d'allumage
- d - Bougies et écartement des électrodes de bougies recommandés
- e - Jeu des soupapes (le cas échéant)
- f - Numéro de gamme
- g - Émissions maximales pour cette gamme de moteurs
- h - Cylindrée
- i - Date de fabrication

# ENTRETIEN

## RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire/opérateur doit procéder à l'entretien de routine du moteur afin de maintenir les niveaux d'émission en conformité avec les normes de certification imposées.

Le propriétaire/opérateur ne doit pas modifier le moteur d'une quelconque manière qui affecterait sa puissance ou ses niveaux d'émissions au point où ils dépasseraient les caractéristiques prédéterminées en usine.

## Calendrier d'inspection et d'entretien

### AVANT CHAQUE UTILISATION

- Vérifier visuellement que le circuit d'alimentation en carburant n'est pas endommagé et ne présente aucune fuite.
- Vérifier que le moteur hors-bord est fermement fixé au tableau arrière.
- Vérifier que les composants du système de direction ne sont ni grippés ni desserrés.
- Vérifier l'état des pales d'hélice.

### APRÈS CHAQUE UTILISATION

- Rincer le système de refroidissement du moteur hors-bord si le bateau navigue en eaux salées ou polluées. Voir **Rinçage du système de refroidissement**.
- Nettoyer tous les dépôts de sel à l'eau douce en cas de fonctionnement en eaux salées.

## TOUTES LES 100 HEURES OU UNE FOIS PAR AN, À LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE

- Graisser tous les points de graissage. Graisser plus fréquemment si le bateau est utilisé en eaux salées. Voir **Points de graissage**.
- Remplacer la bougie après les 100 premières heures d'utilisation ou à la fin de la première année. Par la suite, vérifier la bougie toutes les 100 heures ou une fois par an. Remplacer la bougie au besoin. Voir **Vérification et remplacement de la bougie**.
- Vidanger et remplacer l'huile de l'embase. Voir **Graissage de l'embase**.
- Vérifier les réglages du carburateur. Voir **Réglage du carburateur**.
- Vérifier le filtre de la tuyauterie d'essence pour s'assurer qu'il est exempt de contaminants. Voir **Système de carburant**.
- Vérifier l'anode anticorrosion. La vérifier plus fréquemment si le bateau est utilisé en eaux salées. Voir **Anode anticorrosion**.
- Graisser les cannelures de l'arbre moteur.<sup>1</sup>
- Remplacer le rotor de pompe à eau.<sup>1</sup>
- Vérifier le serrage des boulons, des écrous et des autres fixations.

## AVANT LES PÉRIODES D'ENTREPOSAGE

- Voir Procédure d'entreposage. Voir la section **Entreposage**.

## Rinçage du système de refroidissement

Rincer les passages d'eau internes du moteur à l'eau douce après chaque navigation en eaux salées, polluée ou boueuse. Ceci permet d'éviter leur obstruction par accumulation de dépôts.

**IMPORTANT : Avant le rinçage, retirer l'hélice.**

**IMPORTANT : Ne jamais démarrer ou faire fonctionner le moteur à l'intérieur ou dans tout autre espace insuffisamment ventilé. Les gaz d'échappement contiennent du monoxyde de carbone, un gaz incolore et inodore qui peut être mortel en cas d'inhalation, ne serait-ce que pendant une courte période.**

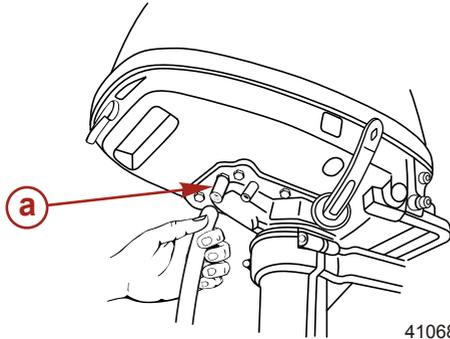
Utiliser un dispositif de nettoyage Mercury Precision ou Quicksilver (ou équivalent).

1. Confier l'entretien de ces composants à un revendeur agréé.

# ENTRETIEN

**REMARQUE :** Ne pas faire tourner le moteur lors du rinçage du système de refroidissement.

1. Retirer le bouchon d'eau du moteur et visser le dispositif de nettoyage (adaptateur de tuyau).
2. Raccorder un tuyau sur le dispositif de nettoyage.
3. Avec le levier d'inversion de marche sur Point mort (N), faire tourner le moteur au ralenti tout en rinçant le système de refroidissement pour garantir que l'eau de mer et la boue sont éliminées.



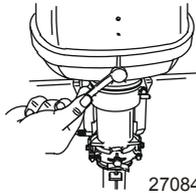
a - Dispositif de nettoyage

41068

## DEPOSE ET INSTALLATION DU CAPOT SUPERIEUR

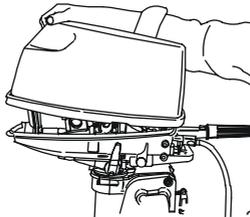
### DÉPOSE

1. Déverrouillez le verrou arrière en appuyant sur le levier.



27084

2. Soulevez l'arrière du capot et dégagez le crochet avant.



27091

### INSTALLATION

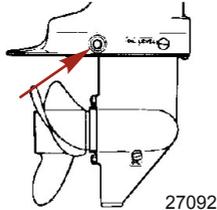
1. Engagez le crochet avant et poussez le capot en position sur son support.
2. Enfoncez-le et déplacez le verrou arrière vers le haut pour verrouiller.

# ENTRETIEN

## Anode anticorrosion

Le moteur hors-bord est équipé d'une anode anticorrosion montée sur l'embase. Une anode contribue à protéger le moteur hors-bord de la corrosion galvanique en laissant son métal être lentement corrodé à la place des métaux du moteur.

Il est nécessaire d'examiner régulièrement l'anode, particulièrement en eaux salées où l'érosion est accélérée. Pour maintenir cette protection anticorrosion, toujours remplacer l'anode avant qu'elle ne soit complètement érodée. Ne jamais peindre l'anode ni lui appliquer un revêtement protecteur pour ne pas réduire son efficacité.



## Entretien externe

Votre moteur hors-bord est protégé par un fini en émail cuit durable. Nettoyez-le et polissez-le souvent en utilisant des cires et des détergents marins.

## Système de carburant

### SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT

#### **▲ AVERTISSEMENT**

**Le carburant est inflammable et explosif. Vérifier que la clé de contact est sur arrêt et que le coupe-circuit d'urgence est placé de sorte que le moteur ne puisse pas démarrer. Ne pas fumer ou ne pas approcher de source d'étincelles ou de flamme nue lors de l'entretien. Assurer une bonne ventilation de l'aire de travail et éviter toute exposition prolongée aux vapeurs. Toujours vérifier l'absence de fuites avant de tenter de démarrer le moteur et essuyer immédiatement tout déversement de carburant.**

Avant de procéder à l'entretien de tout élément du système de carburant, arrêter le moteur et débrancher la batterie. Vidanger complètement le système de carburant. Utiliser un récipient homologué pour recueillir et conserver le carburant. Essuyer immédiatement tout déversement. Le matériau utilisé pour limiter le déversement doit être mis au rebut dans un récipient homologué. Tout entretien du système de carburant doit être effectué dans un endroit bien aéré. Vérifier tout entretien terminé pour s'assurer qu'il n'y a aucune fuite de carburant.

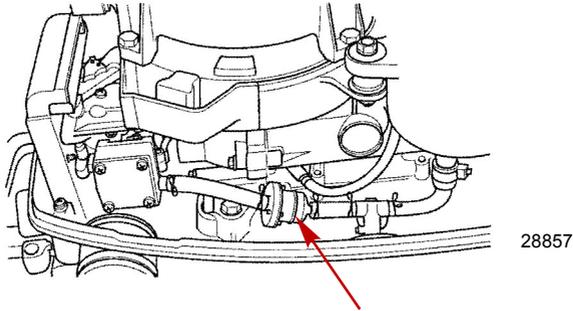
## INSPECTION DE LA TUYAUTERIE D'ESSENCE

Examiner la tuyauterie d'essence et la poire d'amorçage pour vérifier qu'elles ne présentent pas de signes de craquelures, de boursouffures, de fuites, de durcissement ou d'autres détériorations ou dommages. Si c'est le cas, la tuyauterie d'essence ou la poire d'amorçage doivent être remplacées.

# ENTRETIEN

## NETTOYAGE DES FILTRES À CARBURANT ET DU RÉSERVOIR DE CARBURANT

Le filtre à carburant est situé entre le robinet de carburant et la pompe à carburant.

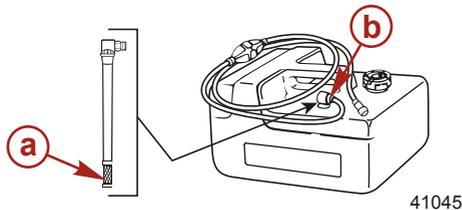


- Vidanger tout le carburant du réservoir. Débrancher les tuyauteries d'essence du filtre à carburant.
- Inspecter le filtre à carburant.
- En présence d'eau ou de saletés à l'intérieur, remplacer le filtre. Installer le filtre dans l'orientation d'origine.



a - Filtre à carburant

- Pour les réservoirs externes, desserrer le coude de la prise de carburant, le retirer et nettoyer le filtre à carburant.



a - Filtre du réservoir à carburant  
b - Coude de prise de carburant

- **Réservoir de carburant :** De l'eau ou de la saleté dans le réservoir de carburant peuvent affecter les performances du moteur. Vérifier et nettoyer le réservoir aux intervalles spécifiés ou après un entreposage de longue durée du moteur (plus de trois mois).

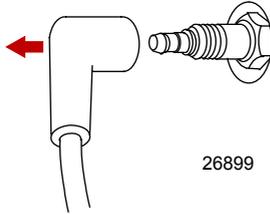
## Remplacement de l'hélice

### ▲ AVERTISSEMENT

Les hélices en rotation peuvent causer des blessures graves, voire mortelles. Ne jamais faire fonctionner le bateau hors de l'eau avec une hélice installée. Avant d'installer ou de retirer une hélice, mettre l'embase au point mort et engager le coupe-circuit d'urgence pour empêcher la mise en marche du moteur. Placer une cale de bois entre la pale d'hélice et la plaque anti-ventilation.

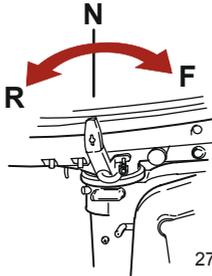
# ENTRETIEN

1. Débrancher le fil de la bougie pour éviter que le moteur ne démarre.



26899

2. Mettre le levier d'inversion de marche au point mort.

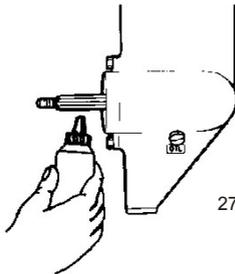


27020

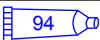
3. Redresser et retirer la goupille fendue.
4. Mettre une cale de bois entre l'embase et l'hélice pour maintenir l'hélice et retirer l'écrou d'hélice.
5. Retirer l'hélice de l'arbre en la tirant directement. Si l'hélice est grippée sur l'arbre et ne peut pas être retirée, la faire retirer par un revendeur agréé.

**IMPORTANT : Pour éviter la corrosion et le grippage du moyeu d'hélice sur l'arbre d'hélice (particulièrement en eaux salées), toujours appliquer la graisse recommandée sur tout l'arbre d'hélice aux intervalles d'entretien recommandés et chaque fois que l'hélice est retirée.**

6. Appliquer une couche de graisse anticorrosion Quicksilver ou Mercury Precision ou 2-4-C au PTFE sur l'arbre d'hélice tout entier et les cannelures.



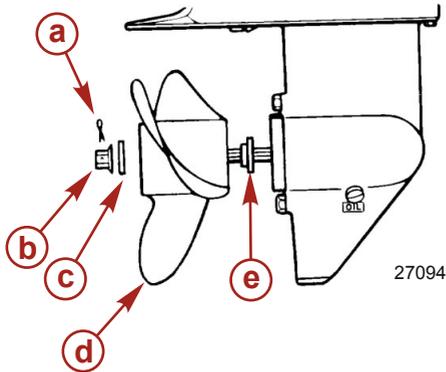
27095

N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 94	Graisse anticorrosion	Arbre d'hélice	92-802867 Q1

# ENTRETIEN

N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 95	2-4-C au PTFE	Arbre d'hélice	92-802859Q 1

7. Installer la rondelle de butée avant, l'hélice, le moyeu de poussée arrière et l'écrou d'hélice sur l'arbre.
8. Placer une cale de bois entre l'embase et l'hélice pour éviter toute rotation puis serrer l'écrou d'hélice. Fixer l'écrou d'hélice sur l'arbre d'hélice avec une goupille fendue.



- a - Goupille fendue
- b - Écrou d'hélice
- c - Moyeu de poussée arrière
- d - Hélice
- e - Rondelle de butée avant

## Choix de l'hélice

L'hélice doit être sélectionnée pour permettre au moteur d'atteindre le régime recommandé durant une navigation à pleins gaz.

Plage de régime à pleins gaz
4500–5500

Les hélices recommandées sont indiquées sous la rubrique **Recommandation relative à l'hélice** de la section **Accessoires** de ce manuel.

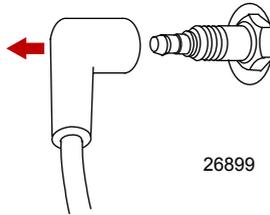
## Vérification et remplacement de la bougie

### AVERTISSEMENT

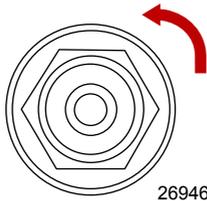
Éviter les risques de blessures graves, voire mortelles, que peuvent causer des tétines de fils de bougies endommagées. Des étincelles peuvent s'échapper de tétines endommagées. Les bougies peuvent enflammer les vapeurs de carburant sous le capot du moteur. Pour éviter de détériorer les tétines des bougies, ne jamais utiliser d'objets acérés ou d'outils métalliques, tels que pinces, tournevis, etc., pour les retirer.

# ENTRETIEN

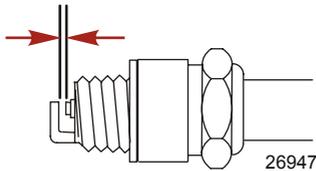
1. Débrancher la tétine de bougie. Tordre légèrement le capuchon de protection en caoutchouc et le retirer.



2. Retirer la bougie pour la vérifier. Remplacer les bougies si les électrodes sont usées ou si l'isolant est rugueux, fendu, cassé, cloqué ou encrassé.



3. Régler l'écartement des électrodes selon la spécification.



Bougie	
Écartement des électrodes de bougies	1,0 mm (0.040 in.)

4. Avant d'installer la bougie, nettoyer toute saleté présente sur son siège. Installer la bougie en la serrant à la main puis la serrer d'un quart de tour ou la serrer au couple spécifié.

Description	N.m	lb. in.	lb. ft.
Bougie	27		20

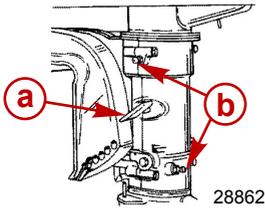
## Points de graissage

1. Graisser les points suivants avec de la graisse Quicksilver ou Mercury Precision 2-4-C au PTFE ou avec de la graisse spéciale 101.

# ENTRETIEN

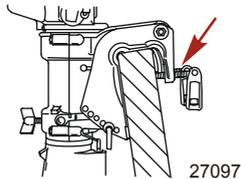
N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 95	2-4-C au PTFE	Filetages de copilote, support d'articulation, vis de serrage du tableau arrière, douille de la barre franche, cliquet de la poignée d'inversion de marche	92-802859Q 1
 34	Graisse spéciale 101	Filetages de copilote, support d'articulation, vis de serrage du tableau arrière, douille de la barre franche, cliquet de la poignée d'inversion de marche	92-802865Q02

- Copilote – Graisser les filetages.
- Support d'articulation – Graisser par les graisseurs.



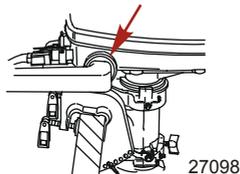
- a - Copilote
- b - Support d'articulation

- Vis de serrage du tableau arrière – Graisser les filetages.



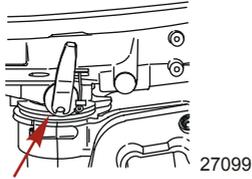
**REMARQUE :** Le graissage de la douille de la barre franche et du cliquet de la poignée d'inversion de marche nécessite le démontage du produit. Ces points doivent être graissés au moins une fois par an par un revendeur agréé.

- Douille en caoutchouc de la barre franche – Graisser le diamètre intérieur.



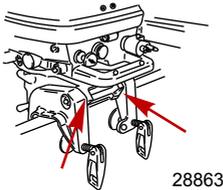
# ENTRETIEN

- Cliquet de la poignée d'inversion de marche – Graisser le cliquet.



2. Lubrifier les points suivants avec de l'huile légère.

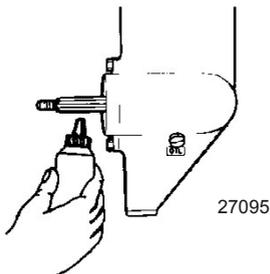
- Pivot de relevage.



3. Appliquer une couche de graisse anticorrosion Quicksilver ou Mercury Precision ou 2-4-C au PTFE sur les éléments suivants.

N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 94	Graisse anticorrosion	Arbre d'hélice	92-802867 Q1
 95	2-4-C au PTFE	Arbre d'hélice	92-802859Q 1

- Arbre d'hélice – Voir **Remplacement de l'hélice** pour le retrait et l'installation de l'hélice. Appliquer une couche de graisse sur tout l'arbre d'hélice pour empêcher le grippage par corrosion du moyeu d'hélice sur l'arbre.



# ENTRETIEN

## Graissage de l'embase

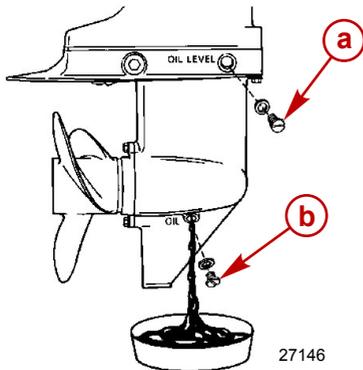
### GRAISSAGE DE L'EMBASE

En cas d'ajout ou de vidange du lubrifiant de l'embase, examiner visuellement le lubrifiant pour voir s'il contient de l'eau. Si c'est le cas, il se peut que l'eau se soit déposée au fond et s'écoule avant le lubrifiant ou qu'elle se soit mélangée à ce dernier, lui donnant une couleur laiteuse. En présence d'eau, faire vérifier l'embase par le revendeur. La présence d'eau dans le lubrifiant peut entraîner une défaillance prématurée des roulements ou cette eau se transformera en glace en cas de gel, ce qui endommagera l'embase.

Examiner le lubrifiant qui s'est écoulé de l'embase pour voir s'il contient des particules métalliques. La présence d'une petite quantité de particules métalliques indique une usure normale des engrenages. Une accumulation excessive de limaille ou de grosses particules métalliques (copeaux) peut indiquer une usure anormale des engrenages et doit être signalée à un revendeur agréé.

### VIDANGE DU CARTER D'EMBASE

1. Incliner le moteur pour abaisser le plus possible le bouchon de vidange.
2. Placer une cuvette de vidange sous le moteur.
3. Enlever les bouchons d'évent et de remplissage/vidange puis vidanger le lubrifiant.



- a** - Bouchon d'évent  
**b** - Bouchon de remplissage/vidange

### CONTENANCE EN LUBRIFIANT DE L'EMBASE

La contenance en lubrifiant de l'embase est d'environ 195 cm<sup>3</sup> .

### RECOMMANDATION EN LUBRIFIANT DE L'EMBASE

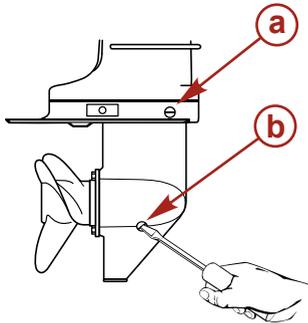
Lubrifiant pour engrenages Mercury ou Quicksilver Premium ou High Performance.

### VIDANGE DE L'HUILE POUR EMBASE

1. Placer le moteur hors-bord en position verticale de fonctionnement.
2. Retirer les bouchons de vidange d'huile (supérieur et inférieur) et vidanger complètement l'huile pour embase dans une cuvette.

# ENTRETIEN

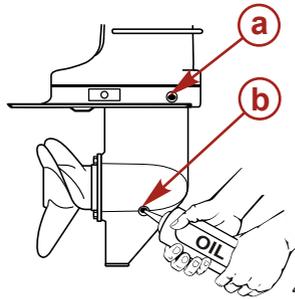
**REMARQUE :** Si de l'eau est présente dans l'huile, lui donnant une couleur laiteuse, contacter un revendeur.



- a - Bouchon de vidange d'huile (supérieur)
- b - Bouchon de vidange d'huile (inférieur)

41070

3. Insérer l'injecteur du tube d'huile dans l'orifice du bouchon d'huile inférieur et remplir avec de l'huile pour embase en pressant le tube d'huile jusqu'à ce que l'huile s'écoule par l'orifice du bouchon supérieur.



41072

4. Remplacer le joint d'étanchéité du bouchon d'huile. Installer le bouchon d'huile supérieur puis retirer l'injecteur du tube d'huile et installer le bouchon d'huile inférieur.

**REMARQUE :** Utiliser l'huile pour embase Mercury ou Quicksilver ou l'huile pour embase recommandée (API GL-5 : SAE n° 80 à n° 90) Volume requis : environ 195 ml.

## Moteur immergé

Un moteur hors-bord immergé doit être réparé par un concessionnaire agréé dans les heures qui suivent sa sortie de l'eau. Il est en effet nécessaire de faire cela une fois que le moteur est exposé à l'air afin de minimiser les dommages provoqués par la corrosion interne.

# ENTREPOSAGE

## Préparation à l'entreposage

Le principal facteur à prendre en considération lors de la préparation au remisage du moteur hors-bord est sa protection contre la rouille, la corrosion et les dommages causés par le gel de l'eau contenue dans le moteur.

Il convient de procéder comme suit pour préparer le moteur hors-bord à l'entreposage de fin de saison ou à un entreposage prolongé (deux mois ou plus).

### AVIS

**Une alimentation insuffisante en eau de refroidissement entraîne une surchauffe et un endommagement du moteur, de la pompe à eau et d'autres pièces. Assurer une alimentation en eau suffisante vers les entrées d'eau pendant le fonctionnement.**

## SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT

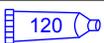
**IMPORTANT : L'essence contenant de l'alcool (éthanol ou méthanol) peut entraîner la formation d'acide au cours du remisage, ce qui risque d'endommager le circuit de carburant. Si l'essence utilisée contient de l'alcool, il est conseillé de vidanger au maximum le réservoir, la tuyauterie du réservoir d'essence du bateau et le circuit d'alimentation du moteur.**

Remplir le réservoir de carburant et le système de carburant du moteur avec du carburant traité (stabilisé) pour éviter la formation de vernis et de gomme. Procéder comme suit.

- Verser la quantité nécessaire de stabilisant pour essence (conformément à la notice du produit) dans le réservoir de carburant. Faire basculer le réservoir de carburant plusieurs fois pour mélanger le stabilisateur au carburant.
- Mettre le moteur hors-bord à l'eau ou raccorder un dispositif de nettoyage pour faire circuler de l'eau de refroidissement. Laisser le moteur tourner pendant cinq minutes pour permettre au carburant traité d'atteindre le carburateur.

## Protection des composants externes du moteur

- Graisser tous les composants du moteur répertoriés dans la section **Entretien - Programme d'inspection et d'entretien**.
- Effectuer toute retouche de peinture nécessaire. Consulter le revendeur sur la peinture à utiliser.
- Pulvériser du produit anticorrosif Quicksilver ou Mercury Precision sur les surfaces métalliques extérieures (à l'exception des anodes anticorrosion).

N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 120	Produit anticorrosif Corrosion Guard	Surfaces métalliques externes	92-802878Q55

## Protection des composants internes du moteur

**REMARQUE :** S'assurer que le circuit d'alimentation en carburant est prêt au remisage. Voir *Circuit de carburant, ci-dessus*.

**IMPORTANT :** Voir **Entretien - Vérification et remplacement de la bougie** pour la procédure correcte de retrait des capuchon de protection de la bougie.

- Mettre le moteur à l'eau. Mettre le moteur en marche et le laisser tourner au point mort pour le faire chauffer.
- Tandis que le moteur tourne au ralenti accéléré, couper l'alimentation en carburant en fermant le robinet de carburant. Lorsque le moteur commence à caler, vaporiser rapidement du produit protecteur pour remisage Storage Seal Quicksilver ou Mercury Precision dans le carburateur jusqu'à ce que le moteur s'arrête complètement.
- Retirer la bougie et pulvériser du produit protecteur pour remisage Storage Seal sur le pourtour intérieur du cylindre pendant cinq secondes.

# ENTREPOSAGE

- Faire tourner plusieurs fois le volant à la main pour répartir le produit protecteur Storage Seal pour remisage dans le cylindre. Remettre la bougie en place.

## Embase

- Vidanger l'embase et la remplir de graisse (voir **Graissage de l'embase**).

## Positionnement du moteur hors-bord lors du remisage

Entreposer le moteur hors-bord en position droite (verticale) pour permettre à l'eau de s'écouler du moteur.

### *AVIS*

**Le moteur hors-bord risque d'être endommagé s'il est entreposé en position inclinée. L'eau emprisonnée dans les passages de refroidissement ou de l'eau de pluie accumulée dans la sortie d'échappement de l'hélice de l'embase peut geler. Entreposer le moteur hors-bord en position complètement abaissée.**

# SERVICE APRÈS-VENTE

## Service de réparation local

En cas de besoin, ramenez toujours votre hors-bord chez votre concessionnaire agréé local. Il est le seul à disposer des techniciens qualifiés, des connaissances, des outils et équipement spéciaux, et des pièces et accessoires d'origine nécessaires pour réparer votre moteur. Il connaît parfaitement votre moteur.

## Réparations non locales

Si le propriétaire ne se trouve pas à proximité de son revendeur local et qu'un entretien doit être effectué, contacter le revendeur agréé le plus proche. Consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Si, pour une quelconque raison, le propriétaire ne parvient pas à obtenir le service souhaité, contacter le centre de service après-vente Mercury Marine le plus proche.

## Demandes d'informations relatives aux pièces et aux accessoires

Toutes les demandes concernant des pièces ou des accessoires de rechange d'origine doivent être adressées au revendeur agréé local. Ce dernier dispose des informations nécessaires pour commander les pièces et accessoires requis. Lors d'une demande relative à des pièces et accessoires, communiquer au revendeur les numéros de modèle et de série du moteur afin qu'il puisse commander les pièces appropriées.

## Assistance au propriétaire

*Votre satisfaction est de prime importance pour votre concessionnaire et pour Mercury Marine. Pour tout problème ou toute question concernant votre hors-bord, contactez votre concessionnaire ou tout concessionnaire agréé Mercury. Pour toute aide supplémentaire, veuillez suivre les étapes ci-après :*

1. *Exposez votre problème à l'un des responsables du service commercial ou du service après - vente. Si vous les avez déjà contactés, adressez - vous au propriétaire de la concession.*
2. *Si vos questions ou vos problèmes ne peuvent être résolus par votre concessionnaire, veuillez contacter le service après-vente Mercury Marine, le service ou le distributeur Marine Power (International). Ils feront leur possible pour résoudre tous les problèmes avec votre concessionnaire.*

Les informations suivantes devront être fournies au centre de service après - vente :

- Vos nom et adresse.
- Votre numéro de téléphone durant la journée.
- Les numéros de modèle et de série du hors - bord.
- Le nom et l'adresse du concessionnaire.
- La nature du problème.

Les centres de service après - vente Mercury Marine sont énumérés à la page suivante.

## Centres d'entretien Mercury Marine

Pour obtenir de l'aide, appeler, faxer ou écrire. Pour toute correspondance écrite ou faxée, indiquer le numéro de téléphone auquel le propriétaire peut être joint pendant la journée.

États-Unis, Canada		
Téléphone	Anglais – (920) 929-5040 Français – (905) 636-4751	Mercury Marine W6250 W. Pioneer Road P.O. Box 1939 Fond du Lac, WI 54936-1939
Fax	Anglais – (920) 929-5893 Français – (905) 636-1704	
Site Web	www.mercurymarine.com	

# SERVICE APRÈS-VENTE

<b>Australie, Pacifique</b>		
Téléphone	(61) (3) 9791-5822	Brunswick Asia Pacific Group 41-71 Bessemer Drive Dandenong South, Victoria 3175 Australie
Fax	(61) (3) 9706-7228	
<b>Europe, Moyen-Orient, Afrique</b>		
Téléphone	(32) (87) 32 • 32 • 11	Brunswick Marine Europe Parc Industriel de Petit-Rechain B-4800 Verviers, Belgique
Fax	(32) (87) 31 • 19 • 65	
<b>Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud, Caraïbes</b>		
Téléphone	(954) 744-3500	Mercury Marine 11650 Interchange Circle North Miramar, FL 33025 États-Unis
Fax	(954) 744-3535	
<b>Japon</b>		
Téléphone	072-233-8888	Kisaka Co., Ltd. 4-130 Kannabecho Sakai-shi Sakai-ku 5900984 Osaka, Japon
Fax	072-233-8833	
<b>Asie, Singapour</b>		
Téléphone	(65) 65466160	Brunswick Asia Pacific Group T/A Mercury Marine Singapore Pte Ltd 29 Loyang Drive Singapour, 508944
Fax	(65) 65467789	



# ACCESSOIRES

## Recommandation relative à l'hélice

Utiliser une hélice Mercury/Quicksilver.

Une hélice doit être sélectionnée de sorte que le régime à pleins gaz lors de la navigation s'inscrive dans la plage recommandée : 4 500 à 5 500 tr/min

Bateaux légers ----- Bateaux lourds			
Taille telle qu'indiquée sur l'hélice	9	8	7
Taille de l'hélice (mm) Diamètre x pas (pouces)	200 x 229 7,9 x 9,0	198 x 203 7,8 x 8,0	198 x 178 7,8 x 7,0
Modèle	En option	4,9/5B-D S, L, UL	4C S, L

Hauteur du tableau arrière : S (court), L (long), UL (extra long) :

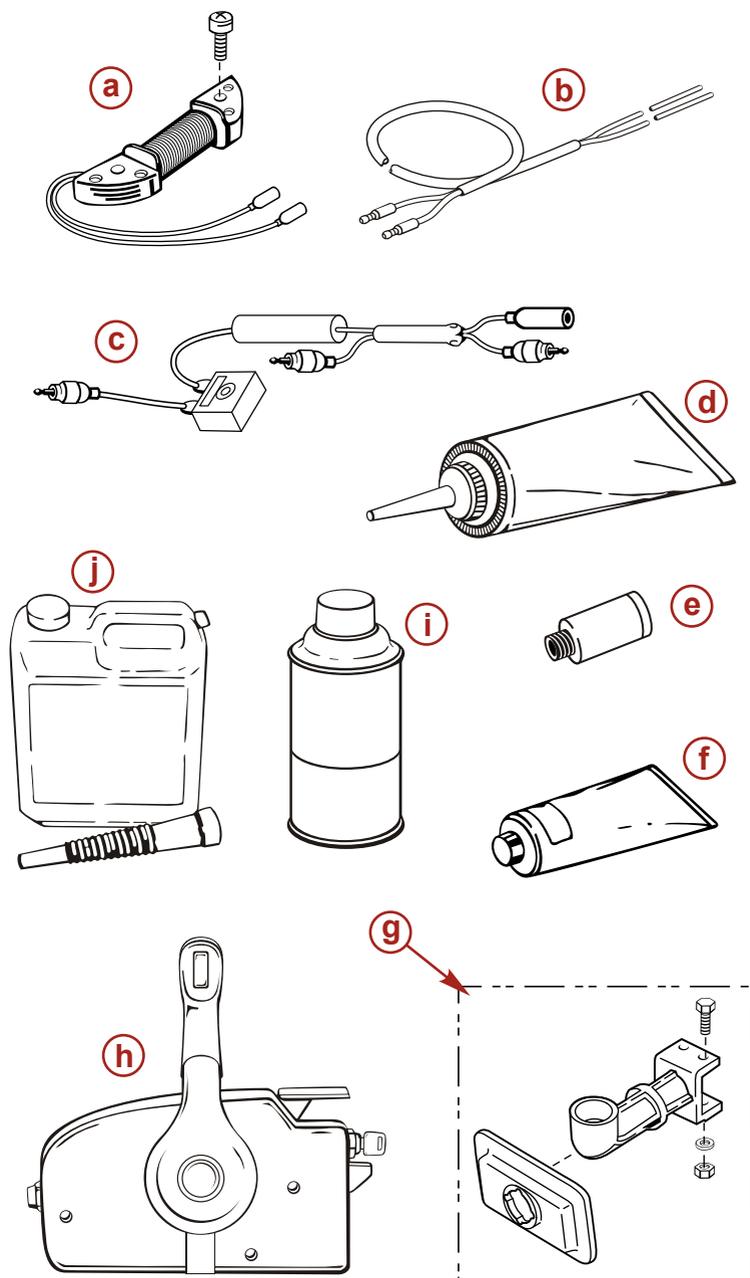
## Kit d'outillage et pièces de rechange

Les outils et pièces de rechange énumérés ci-dessous sont fournis avec le moteur.

Articles		Quantité	Dimensions	Remarque
Outillage d'entretien	Sac d'outillage	1		
	Pinces	1		
	Clé à douille	1	10 x 13 mm	
	Clé à douille	1	21 mm	
	Poignée de clé à douille	1		
	Tournevis	1	Cruciforme ou plat	
	Poignée de tournevis	1		
Pièces de rechange	Cordon	1	1 000 mm	
	Bougie	1	NGK BPR 7HS10	
	Goupille fendue	1		
Pièces emballées avec moteur	Réservoir de carburant de 12 l	1		5B-D uniquement
	Poire d'amorçage	1 jeu		5B-D uniquement

# ACCESSOIRES

## Accessoires en option



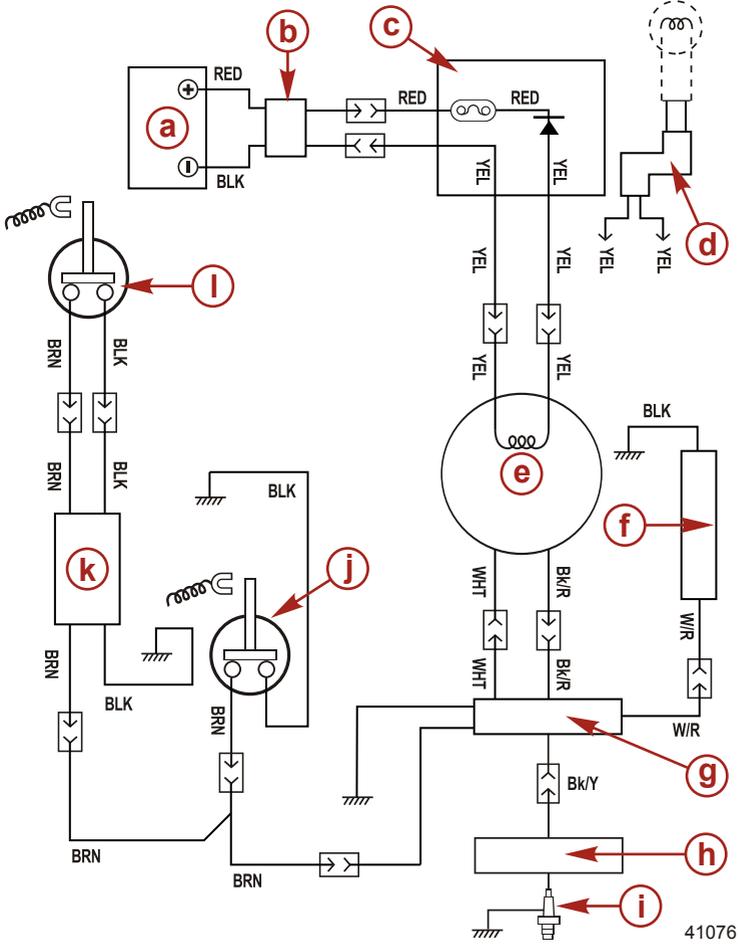
# ACCESSOIRES

- a** - Alternateur (12 V, 60 W)
- b** - Cordon prolongateur pour éclairage (L'éclairage est disponible sur le marché.)
- c** - Redresseur
- d** - Huile pour embase (500 ml)
- e** - Dispositif de nettoyage
- f** - Graisse (250 g)
- g** - Démarreur vertical
- h** - Boîtier de commande à distance
- i** - Peinture de retouche (300 ml)
- j** - Huile moteur (0,4 l ; 1 l ; 4 l ; 20 l)



# ACCESSOIRES

## Schéma de câblage



# ACCESSOIRES

- a-** Batterie
- b-** Cordon prolongateur (en option)
- c-** Redresseur (en option)
- d-** Cordon prolongateur de l'éclairage (en option)
- e-** Unité d'éclairage (en option)
- f-** Bobine de générateur d'impulsions
- g-** Unité de décharge de condensateur
- h-** Bobine d'allumage
- i-** Bougie
- j-** Interrupteur d'arrêt (en option)

## Abréviations des codes de couleur des fils

Abréviations des codes de couleur				
BLK	Noir		BLU	Bleu
BRN	Marron		GRY	Gris
GRN	Vert		ORN ou ORG	Orange
PNK	Rose		PPL ou PUR	Violet
RED	Rouge		TAN	Beige
WHT	Blanc		YEL	Jaune
LT ou LIT	Clair		DK ou DRK	Foncé